



**Conseil national  
de l'information statistique**

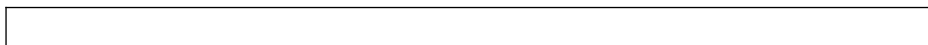
Montrouge, le 21 avril 2024  
N° 65/ H030

**Commission  
Démographie et Questions Sociales**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2024**

## Sommaire

<b>DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE.....</b>	<b>4</b>
<b>DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....</b>	<b>7</b>
<b>DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....</b>	<b>17</b>
<b>INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>20</b>
<b>INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>26</b>
<b>INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>30</b>
<b>INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>34</b>
<b>INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>39</b>
<b>IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....</b>	<b>42</b>
<b>LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE.....</b>	<b>44</b>
<b>MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....</b>	<b>50</b>
<b>OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES.....</b>	<b>56</b>
<b>SDES– SERVICE DES DONNÉES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>63</b>



**Note de lecture**

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[DQS : commission « Démographie et Questions Sociales »](#)

Le texte des avis de la commission « Démographie et Questions Sociales » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

- DEPS -  
- SSM Ministère de la Culture -

## 0. Orientations pour 2024

---

Le SSM Culture a été auditionné par l'Autorité de la Statistique Publique le 11 janvier 2024 en présence du Secrétaire général. Cela a été l'occasion de vérifier le bilan positif de fonctionnement du service et d'affirmer la poursuite des objectifs d'élargissement de la production statistique du service (Suivi conjoncturel, fréquentation des patrimoines, billetterie du spectacle vivant).

Les travaux nouveaux du service pour 2024 se placent dans cette orientation générale d'élargissement de la production statistique du SSM Culture.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### **Fréquentation et recettes spectacle vivant**

Le dispositif Sibil (Système d'Information BILletterie) de remontée centralisée des données de billetterie par voie dématérialisée du spectacle vivant, a été conçu pour constituer un référent national d'informations sur la fréquentation et la recette globale de billetterie, mis en place le 1er juillet 2018 en application de l'article 48 de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Le Deps a consolidé la remontée de ces données et les a enrichies des données fiscales provenant du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), avec lesquels il a conventionné dans le cadre d'un avis du Cnis. Suite à une première étude sur la billetterie du spectacle vivant en 2022, publiée en décembre 2023, une actualisation des résultats à partir des données 2023 sera réalisée mi-2024, puis de façon régulière.

#### **Pass Culture**

Avec la sortie du pass Culture de la première cohorte de jeunes bénéficiaires à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations culturelles dans le cadre du dispositif. Quatre projets concernant le pass Culture sont programmés :

- Gestion de la base de données du pass Culture et mise en place d'une chaîne de production :
  - o Documentation, nettoyage et maîtrise ;
  - o Définition d'indicateurs statistiques et mise en place d'une chaîne de production sur ces indicateurs ;
  - o Mise en place d'extractions accompagnées d'une documentation à destination des utilisateurs selon les besoins d'étude.
- Exploitation de la base de données du pass Culture : les analyses porteront sur le suivi des comportements et des pratiques culturelles de la première cohorte de bénéficiaires du pass Culture (sortie du dispositif en juin 2023) et permettront la réalisation d'une cartographie des bénéficiaires et des non-bénéficiaires.
- Panel Depp (ministère de l'éducation nationale) : le Deps a demandé un ajout de deux questions concernant l'utilisation du pass Culture par les jeunes, la consommation et les freins à l'utilisation du dispositif.
- Dans le cadre de la mission d'évaluation de la part individuelle du pass Culture confiée à l'inspection générale du ministère de la Culture et de l'ouverture d'une enquête de la Cour des Comptes visant à établir un premier bilan du pass Culture, le Deps met en place un dispositif d'enquête en ligne auprès de plusieurs milliers de jeunes âgés de 18 à 21 ans. Cette enquête permettra notamment de mieux connaître les usages du pass Culture et décrire les non-bénéficiaires du dispositif.

### **Emploi culturel**

La population des professionnels de la culture connaît des formes d'activité variées et se caractérise par une pluriactivité importante, de sorte que pour décrire exhaustivement l'emploi culturel et les revenus associés, un appariement entre plusieurs sources est nécessaire. Le Deps instruira la possibilité d'apparier la base tous salariés de l'Insee (BTS), construite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN), qui renseigne sur les salariés permanents et intermittents, avec la base des non-salariés de l'Insee, et la base des artistes-auteurs obtenue dans sa convention d'échange de données avec la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision (Disep) à l'Ursaff Caisse nationale.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Baromètre des festivals : prise en compte des objectifs de développement durable à travers un volet de questions**

Il s'agit d'un baromètre réalisé pour suivre les tendances des festivals : fréquentation, dépenses et recettes, indicateurs de développement durable et de parité. Le panel comprend 100 festivals appartenant aux différentes « familles » de festivals identifiées par Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier<sup>1</sup> : des plus notoires aux plus petits, dans toutes les disciplines. L'enquête consiste en une interrogation en ligne, trimestrielle, permettant d'inclure tous les festivals à mesure qu'ils ont lieu.

Ce projet rassemble de nombreux partenaires : France festivals et l'Agence A en appui pour relayer l'enquête respectivement auprès de leurs adhérents et dans la région Nouvelle-Aquitaine, la direction générale de la création artistique (DGCA), le centre national de la musique (CNM), le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le centre national du livre (CNL).

---

<sup>1</sup> Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, *Festivals, territoire, société*, Paris, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture / Presses de Sciences Po, 2021

### **Crédits d'impôt culturels**

À partir des données de la DGFIP, analyse des montants et du nombre d'entreprises bénéficiaires et analyse comparée du profil des entreprises bénéficiaires.

### **Mécénat**

Mêmes objectifs mais pour les entreprises mécènes, avec tentative d'estimer la part culturelle des montants agrégés de mécénat.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Refonte des nomenclatures d'activité européenne (NACE) et française (NAF)**

Le Deps a participé aux discussions qui concernent le champ culturel dans le cadre de la refonte de la NACE et de la NAF et a coordonné notamment les consultations menées auprès des différentes directions du ministère de la culture ainsi que des organisations professionnelles. De plus, sous l'égide d'Eurostat, un groupe d'experts est réuni afin de faire évoluer l'harmonisation européenne de la définition du périmètre européen de la culture à partir des codes de la NACE. Le Deps représente la France en tant que SSM-Culture.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Tableau de bord sur la fréquentation**

Diffusion via VIDOC (Visualisation des DOnnées de la Culture) – dispositif interne, piloté par le service du numérique et par le département Stratégie et modernisation du SG, de visualisation des données de la Culture via des tableaux de bord interactifs – des données mensuelles de fréquentation des cinémas, des établissements patrimoniaux et les données de chiffres d'affaires du spectacle vivant, en année courante et en comparaison avec l'année 2019.

### **Dépenses culturelles des collectivités locales : tendances des budgets**

Mise en place d'un tableau de bord (première publication en février/mars pour les données 2022) édité en T4 de l'année n pour les données de l'année n-1.

### **Fréquentation des Journées européennes du patrimoine (JEP)**

Création d'un outil de remontée de fréquentation des JEP, qui sera étendu en 2024 à chacun des événements nationaux porté par le ministère.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

---

Sans objet

## 0. Orientations pour 2024

---

Comme souligné dans le bilan 2023, éclairer le débat sur les politiques publiques dans les champs sanitaire et social constitue toujours une forme de gageure car il s'agit d'un champ extrêmement large, qui va de la retraite à la santé, du handicap à la dépendance, de la famille à la solidarité. Cela revient à suivre statistiquement l'équivalent d'un peu plus de 30 points de PIB de dépenses publiques.

En 2024, la Drees poursuivra la collecte d'enquêtes ou de dispositifs d'enquêtes périodiques. Elle investira par ailleurs dans la préparation d'enquêtes aperiodiques originales. Elle continuera également la remontée de données administratives (remontées individuelles). Enfin, elle améliorera la méthode d'estimation de la consommation de soins pour les comptes de la santé (estimation fondée non plus sur des données agrégées mais sur des données individuelles).

La Drees poursuivra par ailleurs son investissement dans de nouvelles sources (déclaration sociale nominative (DSN) et Dispositif ressources mensuelles (DRM)) pour approfondir la connaissance des revenus des professionnels de santé et éclairer le sujet des tensions RH et pour comprendre les déterminants du non-recours à la prime d'activité.

Au-delà de cette production d'enquêtes et de données pour répondre à sa mission première d'information générale sur la santé et les solidarités, la Drees continuera à intervenir en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine sanitaire et social, forte de sa connaissance des données chiffrées. L'exploitation et l'amélioration des outils de microsimulation se poursuivront pour évaluer l'impact redistributif du système socio-fiscal français, avec un investissement particulier sur la situation des étudiants.

Enfin, la Drees poursuivra le développement de sa troisième mission, apparue en pleine lumière au moment de la crise Covid. Elle consiste à offrir un appui aux directions opérationnelles des ministères en charge de la santé et des solidarités lorsqu'il s'agit de concevoir et d'utiliser leurs systèmes d'information pour mieux piloter avec la donnée recueillie les politiques dont elles ont la charge. Cette mission n'est pas sans lien avec celle d'administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes (AMDAC) pour le secteur de la santé et de la solidarité, qui a été confiée à la Drees en 2021. En 2024, la Drees constituera une cellule interdirectionnelle de mobilisation des données à des fins d'analyse économique et financière dans les domaines sanitaire et médicosocial. Ce collectif piloté par la Drees mènera ses premiers investissements, notamment sur la financiarisation des établissements, en faisant appel à des experts hors du ministère (en particulier l'Insee).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Dans le domaine de la santé :

**L'année 2024 sera consacrée à la préparation des prochaines opérations qui seront collectées en 2025.**

**Enquête de santé européenne (European Health Interview Survey, EHIS) :** les travaux préparatoires au millésime 2025, maintenant sous règlement européen (tous les 6 ans) ont débuté depuis fin 2022 ; ils ont donné lieu à un test fin 2023. Ils se poursuivront tout au long de l'année 2024, avec notamment un passage au comité du label prévu au second semestre. L'enquête répondant au règlement européen sera complétée par deux volets : d'une part, comme en 2019 pour la précédente édition, des extensions seront réalisées dans chacun des cinq DROM (le règlement européen ne couvre que la France métropolitaine pour cette enquête) ; d'autre part, l'enquête sera complétée par un échantillon large (~200 000 personnes) interrogé par téléphone et internet exclusivement, afin notamment de décliner les principaux indicateurs de l'enquête EHIS au niveau départemental.

**Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale :** il s'agira de la 5<sup>e</sup> édition de ce panel ; les quatre précédentes éditions couvraient les périodes 2007-2009, 2010-2012, 2014-2017 et 2018-2022. Les objectifs principaux du dispositif sont inchangés : observer le cadre d'activité, l'environnement professionnel et les rythmes de travail, observer les pratiques de prise en charge en médecine générale et leurs déterminants, répondre aux attentes spécifiques des acteurs régionaux. Comme les précédentes éditions, la préparation de cette enquête fera l'objet d'une large consultation au cours de l'année 2024, avec comme objectif une vague d'inclusion courant 2025.

Par ailleurs, plusieurs enquêtes collectées en 2023 feront l'objet d'**appariements avec le système national de données de santé (SNDS)** en 2024 :

- **l'enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023)**, pour enrichir les informations recueillies sur le parcours amont et aval des passages aux urgences ;
- le millésime 2023 de **l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages (SRCV 2023)** avec son module sur les complémentaires santé, pour la construction d'une nouvelle édition du modèle de microsimulation Ines-Omar qui repose sur les consommations réelles de soins des ménages ;
- le volet français de l'enquête de l'OCDE intitulée **Patient-Reported Indicator Survey (PaRIS)** et réalisée par la Drees en 2023 ; l'appariement permettra de compléter la description de l'activité des médecins de l'échantillon et des relations des patients avec le système de santé, au-delà des informations recueillies dans l'enquête ; divers travaux méthodologiques pourraient également être conduits (confrontation des données déclaratives de l'enquête et de données administratives décrivant l'état de santé et les recours aux soins ; apport des données du SNDS pour le redressement de la non-réponse) ;
- enfin, l'appariement de **l'enquête EpiCov (dernière vague à l'automne 2022)** avec le SNDS devrait avoir lieu en 2024 pour enrichir les informations collectées sur la santé des personnes et l'impact de l'épidémie de Covid (infection, hospitalisation, vaccination), et pouvoir suivre



dans le temps les conséquences de l'épidémie sur leur état de santé (santé mentale, Covid longs, etc.).

### **Concernant le domaine social et médico-social :**

#### ***Plusieurs opérations pluriannuelles seront en phase de collecte en 2024 :***

**Enquêtes Autonomie** : la collecte des volets « personnes résidant en établissements ou dans les établissements de santé mentale » et « aidants de personnes résidant en établissements », débutée en 2023, se poursuit en 2024.

L'enquête dans les établissements de protection de l'enfance sera également collectée en 2024.

Des tests auront lieu dans les établissements pénitentiaires au printemps 2024.

**Enquête EHPA** : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergements pour personnes âgées aura lieu au premier semestre 2024.

**Enquête Sans-Domicile** : la préparation de l'enquête sans-domicile se poursuivra. Elle consiste en effet en plusieurs enquêtes et tests préalables à la grande collecte 2025. En 2024, une enquête aura lieu auprès des structures et des tests du questionnaire individus seront menés.

#### ***L'instruction sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :***

**Suite du dispositif d'Enquêtes Autonomies** : outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées et le volet spécifique dans les établissements de la protection de l'enfance, celui auprès des personnes en prison sera collecté en 2025.

**Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)** : la Drees et l'Insee ont planifié pour 2027 la réédition de cette enquête dont la première édition date de 2014. L'enjeu de l'ENRJ est d'éclairer les ressources et conditions de vie de l'ensemble des jeunes adultes, qu'ils soient encore en études ou non, qu'ils habitent encore chez leurs parents ou non, qu'ils résident en logement ordinaire ou en communauté. L'objectif premier est de décrire de manière très détaillée leurs ressources : celles émanant d'activité rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. Les préparatifs de l'enquête démarrent par l'étude du protocole de collecte à privilégier pour cette nouvelle édition et par une réflexion sur une éventuelle extension du champ.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### **Dans le domaine de la santé :**

La refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE)**, collecte annuelle administrative d'envergure, sera poursuivie en 2024 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui est entrée en vigueur en 2023<sup>2</sup>. Elle prendra effet pour la collecte 2025 sur l'année 2024.

La Drees engagera, en lien avec l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) et la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), un plan d'action visant à améliorer la qualité de l'**enquête « comptes financiers »** de l'ATIH utilisée pour la production de statistiques sur la situation

<sup>2</sup>Le régime des autorisations d'activités de soins a été modifié et est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2023. Les titulaires actuels d'autorisations sanitaires sont concernés, mais également les nouveaux promoteurs.

financière des établissements de santé privés à but non lucratif, de façon comparable aux établissements de santé publics et privés à but lucratif.

La Drees produira un nouveau millésime de l'**EDP<sup>3</sup>-Santé**, à partir de l'EDP 2020 et des données du SNDS jusqu'en 2022. Les thématiques d'étude prioritaires porteront sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicides et les suicides. La Drees travaillera à constituer un entrepôt de données pour pérenniser la source et améliorer son accès.

La Drees produira une base de données exhaustives sur les **revenus des professionnels de santé**. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la DGFiP. Elle est réalisée tous les trois ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

La Drees accédera aux données de l'**opérateur de téléphonie nationale (OTN)**, service de l'Agence du numérique en santé qui centralise la collecte et la distribution des appels destinés aux SAMU. Ces données seront exploitées afin de mesurer les évolutions infra-annuelles des appels au SAMU.

La Drees exploitera les **résumés de passage aux urgences (RPU)**, recueil standardisé de données médicalisées élaboré pour chaque passage aux urgences, afin de décrire l'activité de ces services et les situations de tensions.

### **Concernant le domaine social et médico-social :**

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** se poursuivra en 2024, sur les données 2019-2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam et la Cnaf. Elle prend la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais vise cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie.

Une démarche équivalente (**RI-Insertion**) avait été menée en 2022-2023, consistant à collecter, auprès des Conseils départementaux, des données individuelles sur les parcours d'orientation, et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur la période 2017-2022. Elle donnera lieu en 2024 à une première diffusion de données sur ces parcours.

La Drees continuera son investissement en 2024 dans l'expertise des données de la DSN sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **Badiane**.

**Dispositif Olinpe** : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (Olinpe), piloté jusqu'ici par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des Conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance. Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à

d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité,...), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en terme d'insertion professionnelle. Des investissements importants et indispensables commencés en 2023 se poursuivent en 2024, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes.

**Registre de gestion des carrières unique (RGCU) :** la loi a confié à la Cnav, tête du réseau de l'Assurance retraite, la réalisation du Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU). Il regroupera les données élémentaires de carrière disponibles de tous les régimes, de base et complémentaires. Alimenté automatiquement, il pourra faciliter la mise en œuvre d'évolutions structurelles de la législation retraite. Les échanges seront alors simplifiés : chaque gestionnaire de retraite de n'importe quel régime aura accès à l'ensemble de la carrière de l'assuré pour fiabiliser sa carrière ou traiter sa demande de retraite. Dans ce cadre, le Bureau des retraites a demandé l'accès aux données du RGCU pour évaluer la possibilité d'exploiter le dispositif dans le cadre de la constitution de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC).

**Information sur l'épargne retraite :** dans le cadre de ses missions d'information au public, le GIP<sup>4</sup> - Union retraite propose aux assurés de consulter les produits d'épargne retraite supplémentaire dont ils sont titulaires. Pour offrir ce service, le GIP - UR a sous-traité la constitution d'une base de données sur les contrats de retraite supplémentaire à la Caisse des dépôts et consignations. Cette base contient des données au niveau produit avec des informations sur le titulaire et la nature des contrats (hors contrats en phase de rente). Le bureau des retraites a demandé l'accès aux données au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques avec l'objectif de réaliser des études sur les détenteurs de produit d'épargne retraite.

En 2024, la Drees continuera d'explorer dans quelle mesure le dispositif ressources mensuelles (DRM) de revenus permet d'**évaluer le non-recours aux prestations sociales**. En effet, des travaux antérieurs ont révélé que l'ERFS<sup>5</sup> était insuffisamment détaillée pour mesurer le non-recours à certaines prestations sociales, notamment la prime d'activité, prestation pour laquelle le non-recours n'a pas encore été évalué. Pour pallier ce défaut, il est nécessaire de disposer de données mensuelles détaillées de revenus. Dans cette perspective, la Drees a conduit avec l'Insee et la Cnav (opérateur du DRM) un appariement de l'ERFS avec le dispositif ressources mensuelles. Une version *ad hoc* de cet appariement a eu lieu en février 2023, sur l'ERFS 2020 ; cet appariement va être renouvelé sur l'ERFS 2021 et vise à être pérennisé. Depuis que l'appariement sur 2020 a été récupéré, la Drees expertise cette source, ce qui nécessite un travail important car le DRM n'est pas une base statistique, mais une base de gestion. Une fois que cette base sera bien maîtrisée, elle pourra être mobilisée, avec l'ERFS 2021 à laquelle elle est appariée, pour identifier précisément les personnes éligibles à la prime d'activité, et comparer les éligibles aux recourants, pour estimer le taux de non-recours à cette prestation, et caractériser le non-recours. En outre, cet appariement constitue une piste d'amélioration méthodologique du modèle de microsimulation Ines, pour le vieillissement des revenus issus de l'ERFS ou pour l'amélioration des modules de tirage de recourants aux prestations sociales (parmi les éligibles). On envisage ensuite d'exploiter cet appariement pour évaluer le non-recours à d'autres prestations sociales.

### **Dans le domaine de la santé :**

Les comptes nationaux de la santé présentent la consommation de soins, dont celles dites « en soins de ville » (médecins généralistes, spécialistes, auxiliaires médicaux, etc.). Un chantier important de refonte de la production de cette consommation est en cours, qui devrait s'achever en 2024. Actuellement, la consommation est estimée à partir de données existantes agrégées (des tableaux comptables par régime de Sécurité sociale), ce qui limite nécessairement la précision des comptes et la compréhension fine des résultats. Pour pallier, un retour aux sources est engagé, qui consiste à construire directement la consommation des soins de ville à partir des données détaillées du système national des données de

<sup>4</sup>Groupement d'intérêt public

<sup>5</sup>Enquête Revenus fiscaux et sociaux

santé (SNDS). Ce travail a été débuté en 2023, et devrait s'achever en 2024. Dans la publication du panorama annuel des comptes nationaux de la santé, publié en septembre 2024, nous visons à ce que l'estimation des dépenses de soins de ville repose sur cette nouvelle opération. Outre l'amélioration méthodologique, cette micro-fondation permettra d'affiner le diagnostic sur cette partie de la consommation de soins.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Drees participe au changement de base des comptes nationaux. Au sein de la Drees, cette opération concerne les comptes de la santé et les comptes de la protection sociale. De nombreux chantiers de ce changement de base affectent directement ces deux produits. Le chantier des assurances sociales est porté par la Drees ; il s'agit d'une modification du périmètre de présentation des comptes de la protection sociale ; jusqu'à présent, le périmètre était constitué des prestations, en nature ou en espèces, versées par les administrations publiques (et notamment les administrations de Sécurité sociale), les mutuelles et les institutions de prévoyance. Ce périmètre, jugé insatisfaisant, va évoluer en 2024 : le nouveau périmètre sera constitué des administrations publiques, et de la partie collective des organismes complémentaires (entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance). La partie individuelle des organismes complémentaires sera hors du champ des comptes de la protection sociale (même si des estimations pour ces parties continueront à être réalisées et diffusées, pour les utilisateurs qui souhaiterait disposer de chiffres sur ce champ).

La Drees également prendra part au projet Hilauseniors (Habitats Intermédiaires Logements - Autonomie - Seniors) qui a été retenu par le Programme Prioritaire de Recherche Autonomie. Ce projet porte sur l'habitat intermédiaire, en particulier les résidences seniors.

**Post-enquête qualitative longitudinale sur le congé paternité** : dans le sillage de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » 2021, la Drees pilote une post-enquête qualitative en trois vagues visant à évaluer la réforme du congé de paternité survenue en 2021, et notamment ses effets au cours du temps sur les organisations familiales pendant les trois premières années de l'enfant. La première vague de l'enquête qualitative a eu lieu de mars à septembre 2022 auprès de 65 pères et 21 mères (entretiens miroirs). La seconde vague a été conduite sur la même période de 2023. Une troisième et dernière vague sera sur le terrain sur la même période de 2024.

**Microsimulation des coûts publics d'accueil de la petite enfance** : la Drees engagera des travaux méthodologiques sur la manière de désagréger les coûts publics d'accueil de la petite enfance par type de famille à l'appui notamment des informations issues de l'enquête « Modes de garde et d'accueil de la petite enfance » réalisée par la Drees en 2021. Cette enquête permet en effet de faire le point sur les solutions d'accueil auxquelles ont recouru les familles ayant un enfant de moins de 6 ans, sur les dépenses que cela a représenté pour elles et sur les aides sociales et fiscales dont elles ont bénéficié.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees a fait ses premières publications en « facile à lire et à comprendre »<sup>6</sup> (FALC) en 2023 et poursuivra ses efforts en matière de politique d'accessibilité en 2024.

<sup>6</sup>Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié. Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

La Drees, en tant qu'organisme faisant le secrétariat du groupe de producteurs de données sur le handicap publiera une nouvelle édition du handicap en chiffres, ouvrage qui regroupe des données issues de nombreux organismes différents traitant de la thématique transversale qu'est le handicap.

L'outil de data visualisation Vilas (Visualisation d'Indicateurs Localisés sur l'Action Sociale) sera enrichi de nouvelles fonctionnalités : possibilité d'export des graphiques vers un diaporama ou un pdf, possibilité de croiser ou superposer des données, représentation cartographique des indicateurs.

Enfin, la Drees poursuivra ses efforts de diffusion de données détaillées en open data, notamment concernant les comptes de la santé et les comptes de la protection sociale.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier l'insertion professionnelle des diplômés des écoles de formation aux métiers de la santé (hors professions médicales) et de l'action sociale	L'enquête sur les élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales (2017 et 2022)	Drees	DSN-SISMMO	Dares	Ensemble des élèves et étudiants en formation aux professions sanitaires et sociales en 2017 et 2022
<b>Appariement CARE-RI-APA</b> Étudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant	Enquête CARE	Insee	RI-APA 2017	Drees	Intersection du champ
<b>Enrichissement fiscal VQS</b> Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus	Fideli	Insee	VQS 2021	Drees	Champ VQS
<b>Appariement ENIACRAMS-VQS</b> Analyser le lien entre	ENIACRAMS 2020 et 2021	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ

incapacités et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les types d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH, mais aussi de ceux qui relèvent d'autre minima tout en étant handicapés					
<b>Appariement EIR-VQS</b> Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière	EIR 2020	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement données CNAF-VQS</b> Analyser les limitations et restrictions d'activité des bénéficiaires de l'AAH	Données Cnaf	Cnaf	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-RI APA 2017</b> Analyse de la prévalence de l'APA en fonction des caractéristiques de retraite et de carrière	EIR 2016	Drees	RI APA 2017	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-PCH 2016</b> Analyse de la prévalence de la PCH en fonction des caractéristiques de retraite et de carrière	EIR 2016	Drees	RI PCH 2016	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement RI PCH et RI APA</b> Travaux sur les	RI APA 2017	Drees	RI PCH 2016	Drees	Intersection du champ

bascules de prestation autour de 60 ans					
<b>Appariement BTS et VQS</b> Lien départemental entre limitation et condition d'emploi	BTS	Insee	VQS 2021	Drees	Champ VQS
<b>Appariement Base Tous Salariés- Enquête étudiants</b> Étudier l'insertion professionnelle des sortants de formation, au regard des caractéristiques des étudiants (diplômés ou non, type de diplôme, etc.)	Base Tous Salariés	Insee	Enquête étudiants 2017	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-EDP enrichi fiscal</b> Étudier les parcours et situations professionnels et personnels des retraités ainsi que l'influence de certains événements de la vie (nombre d'enfants, âge à la naissance des enfants, etc.) sur l'âge de départ à la retraite ou le montant de la retraite. Les données fiscales permettent de mieux connaître le niveau de vie des retraités et d'appréhender le non-recours au minimum vieillesse	EIR 2020	Drees	EDP (yc enrichissement fiscal)	Insee	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-Panel Tous salariés</b> Étudier les trajectoires salariales de fins de carrière avant la retraite et, particulièrement, de calculer ce que	EIR 2020	Drees	Panel Tous Salariés	Insee	Intersection du champ

représente le montant de la retraite par rapport aux derniers salaires (taux de remplacement)					
--	--	--	--	--	--



## 0. Orientations pour 2024

---

### Programme d'études

Les travaux d'études menés en 2023 sur les résultats de l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants « Elipa 2 » se sont concrétisés par la publication en tout début d'année 2024 d'une revue regroupant les huit premières études couvrant l'ensemble des thématiques de l'enquête. L'année 2024 verra la poursuite de ce travail d'études autour d'Elipa 2, en lien avec les chercheurs. Ainsi, un appel à recherche sera lancé prochainement, suite au séminaire recherche dédié à l'enquête Elipa 2 et programmé le 7 mars 2024. D'autres études seront également réalisées au sein du Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED).

Des travaux seront menés dans le cadre de l'évaluation du programme AGIR (programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés visant à construire un parcours d'accueil et d'intégration des migrants). Après deux ans d'existence et près de 50 000 bénéficiaires de ce programme, le DSED contribuera aux différents travaux d'évaluation *via* des études sur la description des populations, l'impact des différents dispositifs mis en place concernant l'apprentissage du français sur l'intégration des bénéficiaires du programme, etc.

### Utilisation des sources administratives

Plusieurs travaux seront menés au sein de la division Valorisation des sources administratives :

- valorisations de collections de données déjà existantes : l'objectif est de sécuriser les process de remontées et de mise à disposition des informations, notamment les données destinées à Eurostat et à l'OCDE ;
- aide au pilotage de la politique publique, notamment avec la rationalisation des données ANEF<sup>7</sup>-Analytics permettant l'élaboration de tableaux de bord automatisés. Il s'agira de poursuivre les travaux liés à l'intégration des données relatives aux naturalisations, aux titres de séjours ou aux éloignements ;
- intégration de nouvelles données/nouvelles sources : des réflexions autour de la mise en place de nouvelles collections seront entamées. Plusieurs pans seront étudiés : les refus d'attribution de la nationalité, le taux d'exécution des éloignements, l'exploitation des SI du programme AGIR (*cf. supra*), etc.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Substitution progressive d'exploitations d'Analytics aux enquêtes de type « batonnage » réalisées mensuellement auprès des préfetures.

Il sera également question d'explorer les possibilités d'enrichir notre production par un accès plus vaste aux champs de données administratives gérées par les opérateurs dans le domaine de la politique des étrangers en France (Office français de l'Immigration et de l'Intégration, Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides, notamment).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Les travaux actuels sur les projections de demandes d'asile seront poursuivis et étendus dans plusieurs directions :

- extension du modèle actuel pour gérer des profils infra-annuels ;
- intégration dans les modèles de projection de cibles et/ou de profils infra-annuels déterminés par l'intelligence qualitative des experts (prise en compte en particulier de facteurs géopolitiques) ;
- extension des travaux aux autres flux d'immigration pour couvrir le champ plus large de la pression migratoire ;
- construction d'un modèle plus élaboré de prévisions prenant en compte les déterminants de la migration tant dans les pays de départ (motivations à quitter son pays du fait de la situation locale) qu'en France (attractivité), en s'inspirant des travaux internationaux (European Union Agency for Asylum (EUAA), United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), OCDE, autres pays...) et des travaux de recherche.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du projet Analytics, refonte de l'infocentre pour intégrer les données de l'administration numérique des étrangers en France - ANEF, qui doit remplacer l'application de gestion des étrangers en France dite « Agdref ».

L'idée est d'industrialiser / automatiser la production des bases de données demandée par nos principaux partenaires (Eurostat / OCDE) et de disposer d'un outil cohérent pour la réponse aux différentes demandes qui nous sont adressées, que ce soit en interne à l'administration (préfectures, ministère de l'Intérieur, cour des comptes, ...) ou en externe (journalistes, associations de défense des droits des étrangers, ...)

Cet outil pourra aussi servir aux chargés d'études pour la constitution de leurs bases de données pour les analyses qu'ils mènent.

Un volet diffusion de cubes de données en open data et de tableaux de bord interactifs sur le site web sera également mis à l'étude.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Évaluer l'intégration des migrants par le travail, notamment sous l'aspect des métiers en tension	Fichier tous salariés	Dera	DSN	Dera/Dares	Ensemble des salariés y compris les salariés des particuliers employeurs
	Fichier des non salariés	Dera			Livreurs de type Ubereats, chauffeurs Uber...
Connaître le parcours dans le supérieur des migrants arrivés pour motif étudiant	Inscriptions et diplômes des étudiants dans un enseignement supérieur en France	Sies			Les migrants arrivés en France avec un motif étudiant

## 0. Orientations pour 2024

---

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

**Spécial crises** : Merci de préciser dans quelle mesure le contexte de crises influe sur votre programme de travail de manière exceptionnelle ou pérenne (éclairages sur la crise énergétique et plus largement les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation, les autres conséquences de la guerre en Ukraine et au Proche-Orient).

Plusieurs éléments sont à signaler du côté de l'Ined pour les prévisions 2024 :

- l'activité de l'Ined en 2024 s'inscrira dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, signé avec l'État. L'institut poursuit le développement de sa stratégie en faveur de la Science Ouverte, ainsi que le renforcement du lien « Sciences et sociétés ». Le projet scientifique du contrat comporte un axe intitulé « Crises et populations : ruptures, continuités et transformations ». Au sein de cet axe, trois ensembles de recherche se confrontent à ces questions : les liens entre population et environnement, les conséquences de la pandémie de Covid-19 et la mise en perspective des dynamiques démographiques avec des bouleversements majeurs, d'ordre politiques ou socio-économiques, contemporains ou passés.

- le projet d'Equipex+ d'Observatoire des parcours de vie « LifeObs », en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, officiellement lancé en février 2022, et se poursuivra en 2024. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne huit enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants Eurocohort, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête FamEmp sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Familles de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la Fécondité et la Santé Reproductive et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les incitations financières, les outils de conception de questionnaire et l'appariement des données d'enquête aux données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données et métadonnées d'enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes (anonymisées par des méthodes adaptées) sur les trajectoires de vie.

- deux Projets prioritaires de recherche proposés par l'Ined dans le cadre de l'appel « Autonomie », KAPPA (Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie) et Aurélia (Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires), ont débuté début 2023 et continueront en 2024 et après, pour une durée de soixante mois.

- la situation géopolitique dans certains pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Mali) avec lesquels l'Ined a des collaborations de recherche de longue date (en particulier avec l'ISSP et l'INSTAT) empêche la participation à de la collecte de données sur place. La mise à l'arrêt de la coopération culturelle et scientifique française avec ces pays en 2023 ne permet plus de mettre en place de nouveaux projets en 2024.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

. intitulé, explication brève des objectifs ;

- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

**Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.**

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

*Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).*

#### **a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance**

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant. Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : les deux dernières grandes enquêtes ont eu lieu à l'âge de 5 ans et demi (2016-2017) et de 10 ans et demi des enfants (2022). Cette dernière interrogation comportait un entretien téléphonique avec l'un des parents, une visite à domicile pour réaliser avec l'enfant un examen médical, un test cognitif et un entretien en face à face. Des prélèvements biologiques (salives, urines, cheveux et sang) ont également été proposés. Des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés en milieu scolaire en maternelle (2016), en CP (2018) et en CM1 (2020). Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfont à de strictes garanties d'anonymat des familles, et leur intégration à la plateforme France Cohortes est en cours. En 2023, deux nouvelles enquêtes ont eu lieu sur le terrain, l'une dans la cohorte nationale pour recueillir des données de santé avec le concours des médecins traitants, l'autre dans la cohorte pilote auprès des adolescents de 15-16 ans et leurs parents. En 2024, les questionnaires testés auprès des adolescents et leurs parents seront déployés sur l'ensemble de la cohorte. Les thématiques abordées sont, comme toujours dans Elfe, très diversifiées : santé (accent mis sur la puberté et l'hygiène), relations sociales (intrafamiliales, amicales et amoureuses), activités (scolaire, loisirs) habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil), aspirations (gouts culturels, projection professionnelle, confiance en l'avenir), bien-être personnel (qualité de vie, santé mentale). La reprise de ces thématiques a ceci de spécifique qu'elle recueillera davantage directement le point de vue du jeune et sous l'angle des processus d'autonomisation de l'adolescence et de ses difficultés. Les thèmes qui sont spécifiques à ces questionnaires sont : violence et discriminations, émergence des phénomènes addictifs (alcool, tabac, cannabis), formation de la personnalité, fonctions exécutives, compétences en lecture, identité de genre, hésitation vaccinale, endométriose.

#### **b) Enquête Migrations, Famille et Vieillesse dans les départements d'Outre-mer (MFV2)**

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements/régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête a été reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en

termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvre les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte a démarré en janvier 2020 et a été interrompue par l'épidémie de Covid-19. La collecte a repris mi-juillet en Guadeloupe, Martinique et La Réunion mais un second confinement a interrompu à nouveau la collecte en Martinique en octobre/novembre (la possibilité de faire la passation par téléphone a été donnée aux enquêteurs). Le décalage de la fin de collecte mais aussi le déplacement des certaines autres enquêtes devraient rendre possibles les objectifs attendus. La collecte s'est terminée à l'été 2021 pour La Réunion, Martinique et Guadeloupe et début 2022 pour la Guyane. Des premiers travaux d'apurement, d'exploitation et de préparation de mise à disposition de l'enquête ont eu lieu en 2022. Les résultats du volet La Réunion sont rendus publics en décembre 2022, ceux des volets Martinique et Guadeloupe l'ont été en mars 2023. En 2024, un travail de diffusion et mise à disposition des données sur le réseau Quetelet-Progedo-Diffusion sera réalisé.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

#### **d) Enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes**

L'enquête « Envie » vise à interroger des jeunes de 18 à 29 ans sur leur vie affective, via un questionnaire téléphonique basé sur une génération aléatoire de numéros de téléphone dont une partie sera exclue des appels avant le début de la collecte par rapprochement avec Fidéli ; une convention avec l'Insee a été établie dans ce but. Le questionnaire et le protocole ont été testés au premier trimestre 2021. Une répétition générale a eu lieu en septembre 2022, en vue d'un début de la collecte de l'enquête réelle en novembre 2022. La collecte s'est achevée en juillet 2023 avec l'atteinte de l'objectif de 10 000 questionnaires collectés. L'année 2024 verra la poursuite des analyses et des traitements statistiques, ainsi que la diffusion de premiers résultats.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

#### **e) Enquête ERFI 2 sur les relations familiales et intergénérationnelles**

La réédition de l'enquête ERFI correspond à la participation française au deuxième cycle de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, qui sera réalisée en 2024. Une enquête pilote a lieu entre fin 2021 et début 2022, sur la base d'un échantillon tiré dans le fichier Fidéli qui a été demandé à la division Sondages de l'Insee (avis favorable du comité du secret statistique obtenu le 9 juillet 2020).

Un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des individus en couple de même sexe), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. Une répétition générale a eu lieu à l'automne 2023. La collecte aura lieu en 2024 et reposera sur un protocole multimode concurrentiel encourageant les individus à répondre sur un mode web, avec possibilité de réaliser les entretiens par téléphone.

Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête démarrera en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête en 2026.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique en octobre 2022.

#### **f) Enquête FamEmp sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**

La nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004) sera réalisée en 2023. Sa conception se fait en concertation étroite avec l'équipe du projet ERFI 2 (voir ci-dessus) car elle porte sur des sujets proches. Ainsi, de façon symétrique, un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des personnes bénéficiant de l'AEEH, par appariement avec les données CNAF de Fidéli), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. Une répétition générale est en cours ; elle a démarré à l'automne 2023 et se poursuit début 2024 pour le volet employeur. La collecte aura lieu début 2024 et reposera sur un protocole multimode séquentiel CATI puis CAWI ; un échantillon à visée méthodologique sera lieu entièrement enquêté en CAWI.

Par ailleurs, l'enquête comportera un volet employeur qui sera issu des réponses au volet individus pour les établissements de plus de dix salariés dans lesquels les répondants travaillent ; aucun échantillon complémentaire ne sera tiré dans SIRUS. Sa collecte aura également lieu en 2024. Des appariements avec d'autres sources entreprises telles que la DSN ou FARE sont explorés.

Un suivi des individus et des établissements ayant répondu à l'enquête démarrera en 2024, et se poursuivra jusqu'à la prochaine vague d'enquête en 2026.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en octobre 2022.

#### **g) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli**

En 2024, l'Ined continuera à préparer des enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées en 2024 au CNIS pour avis d'opportunité, puis au comité du label.

Au moins trois enquêtes en préparation pourraient être dans ce cas :

- La nouvelle enquête sur la fécondité et la santé reproductive dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, est prévue pour 2026 avec une volonté d'appariement de l'enquête aux données du SNDS rétrospectivement et pour un suivi passif des individus.
- Une nouvelle cohorte dite GUIDE (Growing Up In Digital Europe) visant à étudier le bien-être des enfants, est prévue dans le cadre d'un projet européen. Une première vague d'enquête aura lieu en 2027, après un pilote réalisé en 2023 en France et dans quatre autres pays. Des appariements avec d'autres données pourraient être mis en place.
- Enquête Virage Guyane : cette enquête prévue en 2025/2026 est une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de répondants de 3000 femmes et 1000 hommes âgés entre 18 et 69 ans reprenant le questionnaire de l'enquête Virage Dom, mais l'adaptant aux spécificités locales (forte immigration, spécificités des populations de l'intérieur...) et dans plusieurs langues (français, portugais brésilien, créole haïtien, sranan tongo, bushinengués). L'enquête vise à compléter en Guyane les enquêtes Violences et rapports de genre (Virage) conduites en 2015 en métropole et en 2018 à la Réunion et dans les Antilles, héritières de l'enquête nationale contre les violences faites aux femmes (ENVEFF) et de son extension dans les outre-mer, réalisées dans les années 2000.

#### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

*Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.*

*. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)*

*. nouveaux appariements de données individuelles.*

*Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.*

*Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.*

Le projet FamEDP (Situations familiales, transitions et mobilités à partir de l'Échantillon démographique permanent) présenté au comité du secret statistique en octobre 2022 continuera en 2024 : il s'appuie sur l'Échantillon démographique permanent (EDP) pour analyser les comportements familiaux en France, sur deux problématiques concernant les transitions et les mobilités. Comme le projet « Analyse de la qualité statistique du recensement et des données administratives » (AQRDEDA) dont il prend la suite, il comporte deux volets, l'un de construction de nouvelles données (EDP enfants - une base administrative d'enfants nés les jours EDP nés de 1994 à 2018, observés durant leur minorité entre 2011 et 2019, années où les données socio-fiscales sont disponibles) et de retour à l'Insee, producteur de l'EDP, l'autre de diffusion de la connaissance de ce fichier et de formation des utilisateurs. Le but du projet est la mutualisation des études autour de l'EDP, et des fichiers qui l'alimentent, sources irremplaçables pour l'analyse des comportements familiaux.

L'Ined contribue au projet ELVIS (Etude Longitudinale sur le Vieillessement et les Inégalités Sociales), financé par l'ANR depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour 48 mois, porté par la CNAV, en exploitant les données des recensements depuis 1968, de l'EDP, des enquêtes Logement, Patrimoine, ainsi que de l'enquête Share.

Des projets mobilisant des bases de données relatives à l'éducation et à l'enseignement supérieur sont également en cours :

- Dans le cadre de l'ANR Atolls, un projet de recherche mobilisant les données individuelles APB et Parcoursup pour les bacheliers polynésiens a démarré en 2022 et continuera en 2024.
- Le projet s'intitulant « Covid-19 et éducation : acquisition des connaissances, aspirations et décrochage » a pour objectif d'évaluer les effets de la pandémie à trois moments clés de la trajectoire scolaire des élèves : 1) au primaire, sur l'acquisition de connaissances ; 2) à la fin du secondaire, sur les choix d'orientation et 3) dans le supérieur, sur l'abandon des études. Il a démarré en 2022 et sera poursuivi au moins jusqu'en 2025, et mobilise différentes sources de données administratives.
- Le projet d'appariement des données de la cohorte Elfe avec les évaluations scolaires réalisées à l'entrée des classes de sixième et de seconde a obtenu l'avis favorable du CESREES le 17 mai 2023 et l'autorisation de la Cnil le 11 décembre 2023. L'étape suivante est l'établissement d'une convention avec la DEPP afin de pouvoir mettre en œuvre le traitement en 2024.

L'Ined a été également sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud – UVSQ, qui continuera en 2024. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires).

Par ailleurs, d'autres projets de recherche menés à partir des données du SNDS sont prévues pour 2024 (sur la contraception, les IVG, l'analyse des causes de décès, la consommation de soins pendant la pandémie de Covid-19, les maladies chroniques pendant la pandémie, etc.). Les travaux d'exploitations du SNDS visent aussi à apporter des connaissances sur l'impact différencié de la crise du Covid-19 sur le recours aux soins et la mortalité de personnes atteintes de certaines maladies chroniques. Une réflexion est également en cours en vue d'élaborer un projet de recherche pour l'étude des disparités sociales de santé et de mortalité à partir des données de l'EDP-santé.

Des travaux sur les données satellitaires sont prévus en 2024. Ils concernent trois directions de recherche :

- En collaboration avec l'entreprise Diginove et Aix-Marseille Université, affinement des modèles d'estimations de population à partir de données satellitaires Sentinel 2 et d'enquêtes préalables pour les régions du monde ne disposant pas de données administratives exhaustives ou d'un recensement récent. Le projet est développé sur six régions de Madagascar, pour lesquelles la cartographie et les résultats détaillés du recensement général de la population et de l'habitat de 2018 sont disponibles.
- En collaboration avec le Lipade (Université de Paris) et le DIIP, création d'indicateurs environnementaux pour des régions africaines, mis en relation avec des données démographiques existantes (application au Burkina Faso et à Madagascar).
- En collaboration avec le LMI Paysages de l'IRD à Madagascar, analyse des liens entre indicateurs du paysage et dynamiques démographiques, sur la base d'images Sentinel 2, de données de recensement et d'enquêtes de terrain qualitatives réalisées sur plusieurs sites du LMI.

Par ailleurs, des projets en cours associent données démographiques et environnementales, issues de l'imagerie satellitaire, à partir d'analyses secondaires de bases de données internationales, et dont l'un des objectifs est de créer une nouvelle source, une base de données internationale sur le fardeau environnemental. Des échanges avec le CNES ont eu lieu en septembre 2023, et se poursuivront en 2024.

L'enquête ExPReSS - Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie - s'appuie sur les données collectées dans le cadre d'une enquête quantitative multithématique, réalisée en face à face auprès de 500 personnes condamnées détenues âgées de 18 à 39 ans à quelques jours de leur sortie d'une maison d'arrêt de l'Île-de-France ; ces données seront couplées à des données administratives de la DAP (GENESIS) et plus largement du ministère de la Justice (Casier judiciaire ou CASSIOPEE) pour enrichir l'information sur la récidive et les parcours des détenus. Après un test en 2023 ayant permis de finaliser le protocole, la collecte auprès de trois maisons d'arrêt franciliennes aura lieu en 2024.



### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

Le nouveau catalogue des données et enquêtes de l'Ined, Data Ined, qui a été mis en ligne en mai 2022, a été maintenu et mis à jour tout au long de l'année 2023. L'Ined contribue également aux travaux sur la refonte de l'application de commande Quetelet PROGEDO Diffusion, dont la mise en production est prévue début 2024.

L'Ined travaille sur la création et la diffusion de Fichiers pédagogiques anonymisés (FPA), ne contenant plus de données identifiantes et donc largement accessibles au grand public, sur le modèle des fichiers détails diffusés par le SSP. Ces fichiers seront élaborés dans le cadre du projet LifeObs, et auront pour objectif l'implémentation de kits pédagogiques sur l'utilisation des données d'enquête. La méthodologie de constitution de ces fichiers est définie et discutée dans le cadre d'un projet commun Ined-Inria, qui se poursuit en 2024.

Une part croissante des ouvrages du fonds de l'Ined, ainsi que les nouveautés sont consultables gratuitement au sein des collections Ined Éditions sur la plateforme *OpenEdition Books*. Le service des éditions de l'Ined travaille par ailleurs à la rédaction de politiques de données associées aux publications, et de politiques d'auto-archivage. Il poursuivra en 2024 le chantier de développement de la publication en ligne, Mémoires européennes du goulag, afin d'améliorer l'accessibilité des contenus et des données à un public de chercheurs, mais aussi de scolaires, de personnes en situation de handicap, et plus largement à un lectorat international (anglophone, francophone, russophone ou polonophone).

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, est en cours, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données. Elle s'articulera avec les travaux de refonte du site web de l'Ined, qui vont démarrer en 2024.

La mission Science Ouverte (MISO) de l'Ined, qui a ouvert son site web à l'été 2023, continuera en 2024 à diffuser les bonnes pratiques en termes d'outils, de méthodes, de publications et de données dans le cadre de la Science Ouverte.

## 0. Orientations pour 2024

---

Les évolutions en cours ou à venir du **recensement de la population** répondent à différents objectifs :

- répondre aux besoins statistiques exprimés par les utilisateurs (enquête famille, développement d'un nouveau bulletin individuel) ;
- faciliter la réponse des habitants (expérimentation prévue par la loi Pacte) ;
- faciliter la codification des enquêtes annuelles de recensement (codification en PCS 2020 et instruction de l'apport des appariements avec les répertoires issus de Résil et la Déclaration sociale nominative, DSN) ;
- améliorer la diffusion des résultats (diffusion de données aux carreaux, instruction de l'avancement d'un an de la diffusion des populations légales, réflexion sur la confidentialité) ;
- répondre au règlement européen et anticiper les évolutions nécessaires au règlement Esop (*European Statistics On Population*) en cours de discussion.

Concernant le **RNIPP (répertoire national d'identification des personnes physiques)**, la principale évolution de contexte est l'augmentation de la fréquence des comparaisons automatisées entre l'identité telle que connue au RNIPP et celle des titres sécurisés comme la carte d'identité ou le passeport. Il en résulte un besoin toujours plus fort de mise en cohérence entre ces différentes données d'identité. Par ailleurs, l'appétence pour les appariements de diverses sources avec le Système national de données de santé (SNDS) reste forte. La refonte du système d'information du RNIPP a été reprogrammée et davantage lissée dans le temps.

En matière **électorale**, l'actualité sera marquée par l'organisation des élections européennes. Enfin, le service du **CSNS (code statistique non signifiant)** est entré dans une phase de routine. Les deux principaux enjeux sont d'étoffer les informations sur la qualité pour les utilisateurs et de préparer la convergence avec l'offre de Résil.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La collecte du **recensement exhaustif de la population en Nouvelle-Calédonie** se déroulera du mardi 3 septembre au lundi 30 septembre 2024.

**Expérimentation prévue par la loi Pacte** sur le recours à un prestataire externe pour les fonctions d'agent recenseur : après 18 communes ayant contractualisé avec La Poste pour participer à la collecte en 2022 et 39 en 2023, 150 communes se sont engagées en 2024. Un bilan de ces trois années d'expérimentation sera dressé à l'issue de la collecte de 2024. Le Cnis a déjà donné un avis favorable le 21 juin 2023, pour la généralisation de cette expérimentation.

**Refonte du bulletin individuel** : après le test papier concluant du **bulletin individuel** contenant trois nouvelles thématiques le télétravail, la santé et le lieu de naissance des parents en novembre 2021, la modification du questionnaire a été présentée au Cnis début juin 2022 puis la Cnil a rendu un avis favorable au projet en décembre 2023. Cette refonte sera menée en 2024, dans l'optique d'introduire ces thématiques pour l'enquête annuelle du recensement 2025.

**Enquête Familles (EF) 2025** : en 2024, un pilote de cette enquête est réalisé sur 126 communes. Cette enquête est accolée à l'enquête annuelle de recensement.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

**Projet d'expérimentation d'utilisation de la base adresse locale (BAL)** en remplacement du fichier des adresses de la précédente enquête annuelle de recensement pour les petites communes : il s'agit d'étudier (voire d'expérimenter) la mise à disposition dans l'outil de suivi de la collecte du recensement de la liste des adresses BAL qui sont *a priori* plus actualisées. Cette expérimentation sera discutée au sein d'un groupe de travail avec la DMRG/DMCSI (Division Méthodes et Référentiels géographiques de la Direction de la Méthodologie et de la Coordination statistique et internationale), l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), la DINUM (Direction interministérielle du Numérique) et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires).

La **codification de l'établissement employeur** dans le recensement est réalisée par appariement avec le répertoire Sirius (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques) sur la base de l'adresse, de la raison sociale et de l'activité de l'employeur déclarées par le répondant. Le taux de codification automatique est faible (45 %). Le département de la démographie évaluera en 2024 la qualité des données de la DSN récupérées par appariement réalisé sur la base du CSNS. La faisabilité d'intégrer cette information dans le système d'information du recensement de la population sera exploré.

Chaque année, un **appariement** est réalisé entre les **enquêtes annuelles de recensement et les données fiscales**. Cet appariement est essentiellement basé sur les éléments d'adressage, mais il utilise aussi les caractéristiques des individus pour trancher en cas de correspondances non bijectives. Le département de la démographie souhaite suivre l'apport du nouveau service d'appariement en cours

de développement *via* Résil et faisant appel au CSNS et aux éléments d'adressage. Ces travaux d'appariement permettront en particulier d'étudier ce que Résil peut apporter en matière d'alimentation du processus Ril (Répertoire des immeubles localisés).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La contribution de l'Insee à la production des **statistiques de causes de décès** ainsi qu'à la meilleure prise en compte des décès dans le Système national de données de santé (SNDS) se poursuivra en 2024, notamment avec l'instruction des apports de la nouvelle procédure de certification électronique des décès et avec la mise en place d'échanges plus pérennes et sécurisés avec la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

Suite au succès de l'expérimentation sur la codification automatique de la profession des bulletins du recensement dans la **nomenclature PCS 2020** à partir de méthodes de *machine learning*, la codification en PCS 2020 est prévue pour l'Enquête annuelle de recensement (EAR) 2024.

Le département de la démographie poursuivra ses travaux méthodologiques pour l'**avancement de la diffusion des populations légales**. Un rapport sur le sujet a été demandé par la Cnerp pour l'année 2024.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La refonte du système d'information du RNIPP a été reprogrammée et davantage lissée dans le temps. La priorité pour 2024 a été portée sur la simplification de la diffusion des prestations d'identification au RNIPP ou d'informations sur les changements d'état civil.

Pour le Répertoire électoral unique, la réflexion sur le référentiel d'adresse et son articulation avec les Bases d'adresses locales commencera en 2024.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les premières diffusions issues des nouveaux bulletins d'état civil portant sur l'année 2023 commenceront en 2024. Parmi les thématiques qui bénéficieront de nouvelles données figurent les naissances issues de couples de deux mères et la géolocalisation infra-communale des décès.

Par ailleurs, deux publications porteront sur des sujets nouveaux : les changements de nom suite à l'entrée en vigueur de la loi Vignal et le phénomène d'inscription sur la liste électorale d'une commune différente de sa commune de résidence principale.

Au niveau européen, les négociations se poursuivront sur le futur **règlement ESOP** qui imposera de nouvelles transmissions de données aux États européens à un rythme annuel à compter de 2026. Dans le cadre du recensement européen 2021, des données de population sur une grille de carreaux de 1km de côté ont été produites pour la première fois pour décembre 2022. L'année 2023 a été consacrée à la préparation de la livraison attendue en mars 2024.

Les réflexions sur la diffusion de **données carroyées à partir du recensement** se sont poursuivies en 2023, avec pour objectif de mettre à disposition un premier jeu de données sur insee.fr en 2024, à l'image de ce qui a été demandé dans le cadre du Census 2021. Des données plus riches seront diffusées en 2025.

Un plan d'action en matière de gestion de la confidentialité pour la diffusion du recensement a été mis en place. Il vise à offrir une méthode pérenne de traitement de la confidentialité pour les données carroyées

diffusées en 2025. Plus généralement, la gestion de la confidentialité à appliquer à l'ensemble des produits de diffusion du RP sera expertisée en 2025 et mise en place en 2026 pour préparer la diffusion à venir des nouvelles variables introduites en 2025 dans le questionnaire du recensement.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
« Mal-inscription » électorale (comparer la commune d'inscription électorale et la commune de résidence principale)	Répertoire électorale unique	Insee	Recensement de la population	Insee	Échantillon de l'enquête annuelle de recensement 2022
Mortalité infantile selon le lieu de naissance des parents	Bulletin de naissance	Insee	Bulletin de décès	Insee	Décès des enfants de moins d'un an
Récupérer l'établissement employeur pour le recensement	EAR 2024	Insee	DSN « flash » de janvier 2024	Insee	Individus de l'EAR
Améliorer l'appariement EAR / données fiscales	EAR 2023	Insee	Fidéli 2022	Insee	Individus de l'EAR
Étudier l'apport de Resil au processus d'alimentation du Ril	Ril 2023	Insee	Répertoire des logements de Resil 2023	Insee	Bâtiments apparus dans le Ril

**- Département des ressources  
et des conditions de vie des ménages -  
- Direction des statistiques démographiques et sociales -**

## **0. Orientations pour 2024**

---

Pour le département, l'année 2024 sera marquée par de nombreux travaux sur les enquêtes ménages.

La collecte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine s'est déroulée entre juin 2023 et janvier 2024. En parallèle des travaux d'aval statistique, les travaux de refonte de l'enquête se poursuivent avec l'étude de l'insertion de nouvelles sources administratives.

La collecte de l'enquête Logement se poursuivra jusqu'en juin 2024, avec un protocole multimode séquentiel par Internet, téléphone et face-à-face.

Les travaux concernant la bascule du dispositif « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » en nouvelle filière d'enquête et en multimode se poursuivront. Le questionnaire de cette enquête annuelle en panel est actuellement entièrement posé en face-à-face ; le projet a pour objectif de réaliser les collectes des réinterrogations par téléphone à partir de la collecte 2025, les premières interrogations restant faites en face-à-face.

Les travaux sur l'enquête Budget de Famille 2026 continueront. Un test sera notamment mené en 2024, là encore pour une bascule en collecte multimode, avec un protocole innovant de carnet numérique pour collecter les dépenses.

L'année 2024 marquera également la fin de la préparation des enquêtes Emploi du Temps et Sans domicile, toutes deux prévues en 2025.

Du côté des données administratives sur les revenus, les travaux d'adaptation à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales se poursuivent.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Suite à l'adaptation à la nouvelle enquête Emploi, des travaux ont été engagés pour analyser la possibilité d'extension du champ de l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux à la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane. Une analyse des taux d'appariement et d'enrichissement des individus interrogés dans l'enquête emploi au 4<sup>e</sup> trimestre avec les fichiers administratifs sera menée, et les taux de couverture des revenus et prestations seront analysés afin de déterminer si l'enquête permet de disposer de statistiques fiables sur les revenus dans les DOM. L'analyse devra porter sur plusieurs millésimes afin de déterminer si les taux d'appariement sont constants d'une année sur l'autre.

L'Insee travaille sur le projet de bascule du dispositif Statistiques sur les ressources et les conditions de vie en nouvelle filière d'enquête et en multimode. Le questionnaire de cette enquête annuelle en panel est actuellement entièrement posé en face-à-face. Ce projet a pour objectif de réaliser les collectes des réinterrogations par téléphone à partir de la collecte 2025. Les premières interrogations continueraient d'être faites en face-à-face. L'avis d'opportunité de cette enquête a été renouvelé pour les années 2025 à 2029 par la commission démographie et questions sociales du Cnis, le 29 novembre 2023.

L'année 2024 marquera la première étape de la refonte innovante et multimode de l'enquête Budget de famille par la réalisation d'un test sur un échantillon conséquent de ménages, en employant une application smartphone pour le remplissage des « carnets » de dépenses. Les exploitations des résultats sont attendues par le consortium européen *Smart surveys integration*.

Cette année marquera également la fin de la préparation des enquêtes Emploi du Temps et Sans domicile, toutes deux prévues en 2025. Pour l'enquête Sans domicile, l'année 2024 correspondra à la collecte de l'enquête auprès des structures d'aide, étape qui servira à la préparation de l'enquête auprès des individus de 2025.

En 2024, des premiers travaux seront menés pour préparer le renouvellement en 2027 de l'enquête nationale sur les Ressources des jeunes.

La collecte de l'enquête Logement se poursuivra jusqu'en juin 2024, selon un protocole multimode séquentiel par Internet, téléphone et face-à-face. Les données seront enrichies des revenus *via* appariement avec les sources fiscales en 2025.

Les données de l'enquête Histoire de vie et patrimoine seront enrichies des revenus avec les sources fiscales. Les travaux de refonte de cette enquête se poursuivront. L'objectif est de mobiliser des sources administratives pour alléger le questionnaire et fiabiliser les données (voir paragraphe suivant).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2020 et 2021 ont été enrichies des données infra-annuelles issues du Dispositif de ressources mensuelles (DRM) pour permettre à la Drees (SSM Santé et solidarités) et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) de mener des études sur le non-recours.

L'Insee a échangé avec la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) pour avoir accès aux données relatives aux allocataires du service de l'Allocation de Solidarité aux Personnes âgées (SASPA) et limiter les imputations de minimum vieillesse dans ses dispositifs de mesure des revenus. Les premières exploitations de ces données concerneront le millésime de revenus 2023.

Dans le cadre des travaux de refonte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine, Fidelimmo sera mis en production mi-2024 pour la partie détention des biens immobiliers et fin 2024 pour la partie valorisation des biens. Cela permettra d'estimer le patrimoine immobilier des ménages en se basant sur les données fiscales. Ces travaux s'appuient sur les données Majic (Mise à jour des Informations cadastrales), demande de valeurs foncières, ainsi que l'information issue du RNE (Registre national des Entreprises qui a pris le relais du RCS, Registre du commerce et des sociétés) et du Registre des bénéficiaires effectifs pour la mise en transparence des Sociétés civiles immobilières. Sur le volet patrimoine professionnel, des travaux d'exploitation des liasses fiscales des entreprises ont démarré avec le Département des Études économiques de l'Insee (D2E) et se poursuivront en 2024. Il s'agit d'identifier les entreprises possédées par chaque ménage puis de les valoriser. Lifi<sup>8</sup> sera mobilisée pour appréhender les données des liasses fiscales. Les données de l'Institut national de la Propriété industrielle (Registre des bénéficiaires, RBE de l'Inpi) seront également mobilisées. Enfin, le patrimoine financier devra lui aussi être estimé au travers de sources administratives, idéalement les fichiers Ficovie (assurance vie) et Ficoba (détention des comptes bancaires), pour lesquels des échanges avec la DGFIP devront se poursuivre. Par ailleurs, le RGCU (Répertoire de gestion des carrières unique) de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) permettra d'alléger la partie histoire de vie du questionnaire ; des échanges devront être initiés à ce sujet.

La production de Fideli sera fortement affectée par l'atterrissage de Résil prévu en 2025.

Les travaux sur les données issues du site « Se Loger » se poursuivront pour estimer un indicateur sur les loyers.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

L'indice des prix des logements anciens (IPLA) fera l'objet de travaux de rebasage, en lien avec les Notaires. Il s'agira aussi d'expertiser le niveau de diffusion géographique.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

<sup>8</sup>Enquête sur les liaisons financières entre sociétés



## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enrichir le dispositif Filosofi avec les revenus exonérés de la base Tous Salariés non disponibles dans les fichiers fiscaux	Filosofi 2021	Insee	Base Tous Salariés 2021	Insee	Champ du fichier 1
Enrichir Fideli avec les données de détention de patrimoine professionnel (Fidélipro)	Liasses fiscales des entreprises (janvier 2021 à avril 2023)	DGFIP	Fideli	Insee	Champ du fichier 2
Fidelimmo	Majic 2024	DGFIP	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
Fidelimmo / Fidélipro	RBE	Inpi	Fideli	Insee	Champ du fichier 1
FideliFi	Ficovie / Ficoba	DGFIP	Fideli	Insee	Champ du fichier 2

Les appariements se font *via* Fidéli.

## 0. Orientations pour 2024

---

L'Insee poursuit la production de l'indice des prix à la consommation mensuel, diffusé sous forme provisoire et définitive.

En 2024, le principal projet concernant l'indice est le début des travaux relatifs au changement de base, qui devra être effectif pour la diffusion de l'indice de janvier 2026. En effet, le règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0792>) prévoit que l'indice des prix à la consommation harmonisé doit être rebasé tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important.

En parallèle, la mise en œuvre des innovations que constituent les données de caisse et les données moissonnées sur internet (*web-scraping*) pour établir l'indice des prix à la consommation se poursuit.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

***Les travaux permanents ne sont pas listés ici.***

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'utilisation de données de caisse sur un champ plus large de grandes surfaces alimentaires disposant de points de vente de plus de 400 mètres carrés entrant dans le champ de l'arrêté, est en cours d'instruction.

L'utilisation de relevés moissonnés sur internet (« *web scraping* ») pour l'hébergement hôtelier est en cours d'instruction.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux sur le changement de base de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se dérouleront jusqu'à fin 2025 pour une première diffusion de l'indice en nouvelle base en janvier 2026.

Le changement de base et son échéance découlent des obligations européennes. Le règlement européen n° 2016/792 du 11 mai 2016 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32016R0792>) prévoit que l'indice des prix à la consommation harmonisé doit être rebasé tous les dix ans ou en cas de changement méthodologique important. Or dix années se seront écoulées depuis la mise en place de l'indice en base 2015 et la nomenclature des fonctions de consommation COICOP 2018 devra être utilisée. Les travaux sur le changement de base sont coordonnés au plan européen avec une échéance commune.

L'Insee prévoit par la même occasion d'apporter des améliorations méthodologiques. La taille de l'échantillon de relevés de prix par internet sera progressivement accrue pour prendre en compte la hausse de ce mode de consommation et l'échantillon d'agglomérations sera affiné pour prendre en compte la répartition des relevés de prix liée à l'introduction des données de caisse dans le calcul de l'indice depuis 2020. En fonction des conclusions des travaux méthodologiques en cours, il est également envisagé d'étendre le champ de la consommation par des relevés moissonnés sur internet (*web scraping*) et celui des données de caisse.

L'échéance de diffusion de l'indice rebasé étant fixée à janvier 2026, l'Insee sollicitera la prolongation de l'opportunité de l'enquête pour une année supplémentaire, jusqu'à fin 2025, puis sollicitera l'avis du Cnis sur l'opportunité pour la période 2026-2030. La concertation sur les évolutions de l'indice sera organisée en cohérence avec ce calendrier.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Parallèlement à la diffusion des publications et des séries chronologiques détaillées, une attention particulière est portée à la communication explicative à caractère pédagogique accessible au grand public sur l'inflation et les concepts de l'indice des prix à la consommation (interventions dans les médias, billets de blogs, vidéos pédagogiques, etc.).

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

Sans objet

## - Programme Résil (Répertoires statistiques d'individus et de logements) -

### 0. Orientations pour 2024

---

Le décret en conseil d'État autorisant la mise en œuvre de Résil et l'arrêté ministériel relatif aux sources qui l'alimenteront ont été publiés au Journal Officiel du 7 janvier 2024, à la suite d'un travail important de préparation technique, et de concertation. Concertation qu'il conviendra de poursuivre, selon des modalités à préciser, sur la base des recommandations du groupe qui a fonctionné en 2022 et de la délibération de la CNIL. Le dispositif légal du projet Résil est donc au complet et permet l'initialisation du répertoire en 2024.

En termes d'implication du CNIS sur les questions d'opportunité, nécessité, proportionnalité, un chantier devrait être ouvert. Une mission de l'Inspection Générale est en cours sur cette question ; en fonction de l'avancée de cette mission et des besoins, et compte tenu de son expérience, l'équipe Résil pourra accompagner cette évolution du CNIS.

Par ailleurs, à la demande du groupe de concertation du CNIS, il est prévu d'organiser une rencontre sur les appariements et la mise en œuvre de Résil début 2025 à l'image de la rencontre qui s'est tenue début 2022. L'année 2024 sera mise à profit pour préparer cet événement.

Les travaux de construction du système d'information vont se poursuivre, à la fois en termes de développement informatique et d'initialisation du répertoire, de manière à produire une première version d'un univers de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (version provisoire dans le courant de l'été, version semi-définitive début 2025). L'objectif est de tester les différentes phases du processus et de disposer d'un premier point de comparaison pour les millésimes suivants et l'analyse des évolutions.

En parallèle, des investissements méthodologiques se poursuivront, relatifs au service d'identification, à la qualité du GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers), à la population des communautés.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Des travaux expérimentaux seront menés en 2024 :

- Les premières données fournies par le service GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) de la DGFIP mis en place en 2023, qui apporte de l'information sur l'occupation des locaux d'habitation, et doit permettre de construire une information comparable à celle fournie auparavant par le système de gestion de la Taxe d'Habitation, ont été reçues et sont en cours d'expertise ;
- Les fichiers de la CNAF seront désormais accueillis et mis à disposition mensuellement, après avoir été pseudonymisés ;
- S'ils mettent en évidence des défauts de couverture, les travaux d'analyse de la qualité du premier univers de référence devront déboucher sur la recherche, puis l'analyse exploratoire de nouvelles sources qui seraient destinées à compléter l'alimentation de Résil.

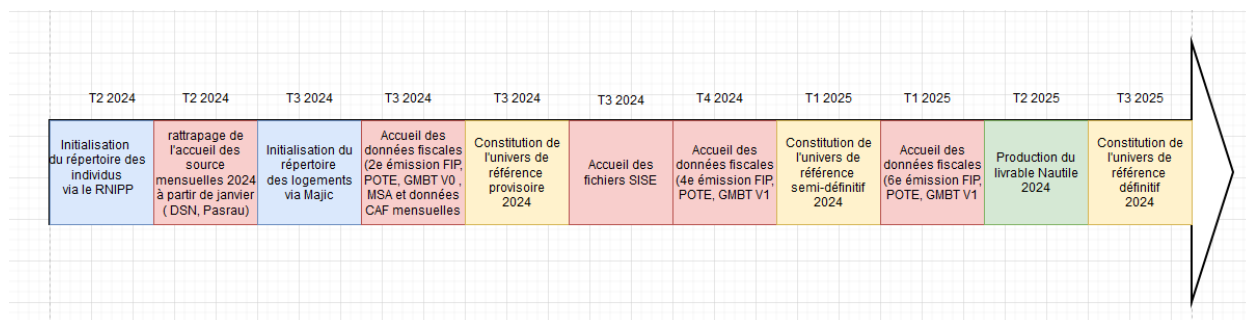
### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Des travaux expérimentaux visant à compléter le moteur de recherche actuellement utilisé pour le CSNS pour le rendre plus performant seront menés, notamment dans les cas où les traits d'identité ne sont pas d'une qualité suffisante pour assurer une bonne identification. Ces travaux permettront de spécifier les améliorations à développer pour bénéficier d'un « moteur enrichi » fin 2025.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

L'année 2024 est celle de l'initialisation de Résil, répertoire statistique des individus et des logements ; dans le cadre des textes juridiques autorisant sa création. Ces travaux s'étaleront sur toute l'année 2024, au fur et à mesure de l'intégration des sources administratives qui en permettent la mise à jour, et qui arrivent de manière progressive. Le schéma ci-dessous représente la cinématique des traitements envisagés pour l'exercice 2024 dans le cadre d'une répétition générale .

## Calendrier de la répétition générale de 2024



### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet, Résil ne produit pas directement de produits de diffusion.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Mesure de la qualité de GMBI	GMBI	DGFIP	Fidéli	Insee	Champ France entière
Mesure de la qualité de GMBI	GMBI	DGFIP	EAR	Insee	Champ EAR
Mesure de la couverture des enfants dans Résil	FR6	CNAF	Fidéli	Insee	Enfants de moins de 18 ans France entière
Mesure de la couverture des enfants dans Résil	FR6 + Fidéli	CNAF / DGFIP	EAR	Insee	Enfants de moins de 18 ans du champ de l'EAR
Constitution de l'univers de référence de Résil	DSN	DGFIP	Résil	Insee	Salariés France entière
Constitution de l'univers de référence de Résil	PASRAU	DGFIP	Résil	Insee	France entière
Constitution de l'univers de référence de Résil	FIP	DGFIP	Résil	Insee	France entière
Constitution de l'univers de référence de Résil	FR6	CNAF	Résil	Insee	France entière (hors champ agricole)
Constitution de l'univers de référence de Résil	MSA	MSA	Résil	Insee	France entière (champ agricole)
Constitution de l'univers de référence de Résil	SISE	SIES	Résil	Insee	Étudiants France entière
Mesure de la qualité	EAR	Insee	Résil	Insee	Champ de l'EAR

--	--	--	--	--	--

## 0. Orientations pour 2024

---

**S'agissant des questions démographiques**, l'année 2024 sera consacrée à la dernière phase de la préparation de l'**enquête Familles 2025**, très attendue après la dernière édition de 2011, pour éclairer notamment les différentes manières de faire famille.

En matière d'**études**, au-delà des marronniers permettant d'éclairer le niveau de la population, les naissances et les décès, ou encore les mariages, sont prévues diverses analyses consacrées à différentes questions d'actualité, notamment la baisse des naissances, les disparités d'espérance de vie (par catégorie sociale, diplôme ou niveau de vie), la mortalité infantile, les types de familles, les lieux de vie et les modes de cohabitation des personnes âgées.

En matière de **diffusion**, les mises à disposition mensuelles sur insee.fr des données sur les décès et les naissances seront renouvelées.

S'agissant plus spécifiquement des **questions migratoires**, un bouquet de trois **publications** offrant une vision d'ensemble de l'immigration en provenance des trois principaux continents d'origine des immigrés vivant en France (Afrique, Europe et Asie) viendra compléter l'*Insee Références* « Immigrés et descendants d'immigrés en France » publié en 2023, avec notamment une perspective historique et des analyses spécifiques à chaque continent (par exemple, la moindre maîtrise linguistique des immigrés d'Asie).

L'*Insee Première* marronnier annuel sur les flux migratoires comprendra une ré-estimation des entrées en 2020.

Enfin, un **billet du blog** sera consacré aux chiffres de l'immigration, pour donner des points de repère sur les statistiques issues du recensement de la population et des données administratives sur les titres de séjour et les demandes d'asile.

**S'agissant des mesures socio-fiscales, des inégalités et de la redistribution**, l'année 2024 sera consacrée à la finalisation de l'adaptation du code principal du **modèle de microsimulation Ines** des transferts sociaux et fiscaux (partenariat Insee-Drees-Cnaf) aux refontes des données sources (enquêtes Emploi et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2021) ainsi que de la ré-écriture en R, accompagnée d'une refonte de l'architecture du modèle.

**Deux dossiers seront publiés dans *France, portrait social*** : comme chaque année, le bilan des effets des réformes des prestations et prélèvements intervenues l'an passé (2023) sur le niveau de vie des ménages ; le contexte de forte inflation ayant persisté en 2023, avec une prédominance de l'inflation alimentaire, un dossier sur les effets de l'inflation sur les dépenses de consommation des ménages et évolution du niveau de vie en 2023 sera à nouveau réalisé par l'unité.

**S'agissant de sujets transversaux à la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)**, les **discriminations ressenties** feront l'objet du « fil rouge » des éclairages de *France, portrait social* pour 2024 : avec un éclairage de l'unité en partenariat avec l'Ined à partir de l'enquête Trajectoires et Origines 2019-2020 ; un de la Drees à partir de l'enquête Autonomie 2022 ; et un dernier du SSMSI à partir de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité de 2022. Ces trois enquêtes comportant chacune un questionnement sur les expériences de discrimination.

La **mobilité sociale** des descendants d'immigrés, en comparaison de celle des personnes sans ascendance migratoire directe, fera également l'objet d'une publication en 2024.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---



*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

La préparation de l'**enquête Familles**, qui sera collectée en 2025, se poursuivra en 2024 : collecte et bilan de l'enquête pilote, réalisée en même temps que l'enquête annuelle de recensement (EAR) 2024 ; préparation de l'enquête de 2025.

La collecte de l'enquête Familles est multimode : papier ou internet, selon le mode de réponse choisi par les enquêtés pour le recensement. Pour un échantillon de non-répondants internet, une enquête téléphonique de relance sera réalisée. Le fichier échantillon sera enrichi des coordonnées disponibles dans Fideli pour faciliter la collecte. Des appariements post-collecte avec des données administratives, notamment sur les revenus, l'état civil ou sur les pensions alimentaires, sont également prévus.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

En 2024, seront finalisées l'adaptation du code principal du **modèle de microsimulation Ines** des transferts sociaux et fiscaux (partenariat Insee-Drees-Cnaf) aux refontes des données sources (enquêtes Emploi et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2021), ainsi que de la ré-écriture en R, accompagnée d'une refonte de l'architecture du modèle.

Les travaux exploratoires visant à comprendre la structure des données administratives du DRM (dispositif de ressources mensuelles) appariées aux ERFS 2020 et 2021 et à comparer le contenu de certains agrégats reconstituables dans les deux sources se poursuivront, sous l'impulsion de la Drees.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Sans objet

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Les mises à disposition mensuelles sur insee.fr sur **les décès et les naissances**, mises en place à partir de 2020 pour suivre les conséquences de la pandémie de Covid-19, seront pérennisées avec des pages Internet dédiées au format plus léger et harmonisé, et proposant une offre graduée allant de graphiques au fichier détail individuel. Par ailleurs, les données sur les naissances et les décès alimenteront le nouvel outil de mise à disposition de jeux de données statistiques en open data développé par l'Insee : l'application Melodi (Mon Espace de Livraison en Open Data de l'Insee).

**Un billet du blog** de l'Insee sera consacré aux **chiffres de l'immigration**, pour donner des points de repère sur les statistiques issues du recensement de la population (entrées sur le territoire et solde migratoire) et les données administratives sur les titres de séjour et les demandes d'asile.

La mesure de l'**espérance de vie selon la catégorie sociale et le diplôme sera actualisée et donnera lieu à un Document de travail**. Les précédents travaux publiés en 2016 allaient jusqu'à la période 2009-2013, l'actualisation ajoutera les périodes 2017-2019 et 2020-2022. Dans la mesure du possible, ces travaux essaieront d'apporter des éléments à des niveaux plus fins que le groupe social (demande exprimée par le Cnis). Les travaux sur les espérances de vie par niveau de vie, publiés en 2018 et allant jusqu'aux années 2012-2016, seront également actualisés sur la période 2018-2022. Leur publication pourrait avoir lieu fin 2024/début 2025.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enquête Familles - disposer de coordonnées de contact pour la collecte	EAR 2024	Insee	Fideli	Insee	Individus de l'EAR 2024 éligibles au pilote de l'enquête Familles

## 0. Orientations pour 2024

---

Le développement de la connaissance et des recherches sur les risques couverts dans le cadre de la prévoyance (couverture des risques décès, incapacité, invalidité et dépendance) représente un enjeu majeur. Les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), entre autres, ont mis en évidence le manque de documentation et de réflexion sur ce sujet. C'est dans ce contexte que l'Irdes travaille à la mise en œuvre de la quatrième édition de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) qui, contrairement aux trois premières éditions en 2003, 2009 et 2017, qui étaient essentiellement consacrées à la complémentaire santé, sera, elle, centrée sur la prévoyance et dont le champ restera centré sur les établissements du secteur privé.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) sera mise en œuvre par le GIP Irdes en 2025. Une enquête Test auprès de 200 établissements sera menée en 2024. Elle aura pour objectif principal d'apporter des connaissances actuellement manquantes et de permettre des travaux de recherche sur la prévoyance complémentaire<sup>9</sup>, et de prolonger les travaux sur la couverture complémentaire santé que les entreprises du secteur privé proposent à leurs salariés.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de l'enquête PSCE. Contrairement aux précédentes qui interrogeaient un échantillon d'établissements et de salariés de ces établissements, cette édition n'interrogera que les établissements. Des informations sur les salariés employés par les établissements échantillonnés seront collectées par appariement, en particulier avec les données de consommation de soins du SNDS. Il nous est apparu inopérant d'administrer un questionnaire à des salariés qui ne seraient pas en mesure de nous renseigner sur la façon dont ils sont couverts pour les risques liés à la prévoyance santé (l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la dépendance et le décès).

Initialement prévue sur l'ensemble du champ des travailleurs l'enquête portera finalement sur le seul secteur privé. En effet, il ne nous est pas apparu opportun d'intégrer les salariés de la Fonction Publique à l'enquête dans la mesure où une importante réforme de la protection sociale complémentaire de la Fonction Publique se dessine sur la période 2024-2026. De même, nous avons finalement décidé de ne pas inclure les travailleurs indépendants dans le champ de l'enquête. La diversité de cette population nécessiterait un échantillon très important et coûteux. L'intégration d'un module sur la prévoyance santé complémentaire dans une enquête existante telle que l'enquête CT-RPS de la Dares nous apparaît plus opportun.

En 2017, l'enquête PSCE a obtenu le caractère obligatoire délivré par le comité du Label, ce qui nous a permis d'obtenir de bons taux de participation : 61 % pour le volet « établissements » et 51 % pour le volet « salariés ».

L'enquête PSCE sera enrichie d'informations disponibles dans les bases de sondage, d'information sur les caractéristiques des salariés et appariée avec les données de santé du Système national des données de santé (SNDS).

Nous avons obtenu l'avis d'opportunité à l'occasion de la commission Services publics et services aux publics qui s'est tenue le 21 mars 2023.

Le calendrier initial de l'enquête présenté devant le CNIS a été décalé en raison de difficultés rencontrées lors du test de l'enquête qui a eu lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année 2023, une difficulté à joindre les établissements et de nombreux abandons en cours d'enquête qui se traduisent par un taux de participation trop faible. Nous allons donc tirer les enseignements de ce premier test et en réaliser un second au printemps 2024.

<sup>9</sup> La prévoyance en santé fait référence aux dispositifs complémentaires de couverture de l'incapacité de travail temporaire, l'invalidité, la dépendance et le décès.

Ainsi, l'année 2024 sera dédiée à :

- La préparation et la réalisation du second test qui s'achèvera courant juin 2024.
- Nous passerons devant le comité du Label à la séance du 20 novembre 2024. Nous y solliciterons le caractère obligatoire qui est nécessaire pour obtenir des taux de participation garants de la qualité des résultats produits.

Il est prévu de réaliser le terrain de l'enquête au printemps 2025.

La publication d'un rapport sur l'enquête et ses premiers résultats est programmé en 2026. Les travaux de recherche sur les données de l'enquête débuteront en 2026.

**- Enquête SHARE-France -  
-LEDa-Legos  
Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé -  
- Université Paris Dauphine-PSL -**

**SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les 2 ans environ dans 27 pays Européens.**

Depuis son lancement en 2004, 9 vagues d'enquête SHARE ont été conduites, le terrain de la neuvième s'étant terminé en 2022 et celui de la dixième étant prévu pour démarrer en 2024. Le projet SHARE était initialement supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2025. Toutefois, le prolongement du projet SHARE sous une forme modernisée (questionnaire rénové, administration multi-mode, etc.) au-delà de cette date est acté, les modalités précises de cette extension à partir de la vague 11 sont en cours de finalisation.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'université Paris Dauphine-PSL accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation scientifique du volet Français de l'enquête SHARE.

## **Orientations pour 2024**

---

Concernant la production de l'enquête, l'année 2024 correspondra au lancement des phases de terrain de la vague 10 (répétition générale en mars-avril 2024 et terrain principal à partir d'octobre 2024).

Plusieurs autres développements méthodologiques pour la vague 10 et préparatoires au futur de SHARE doivent être poursuivis en 2024 : réflexion sur la mise en œuvre d'appariements, amélioration du repérage des décès et des déménagements dans le panel, passage en multi-mode avec introduction possible d'enquêtes intermédiaires par Internet ...

La stratégie de valorisation de l'enquête sera également développée, afin de renforcer la diffusion de l'enquête SHARE et de ses enseignements auprès de la communauté scientifique et institutionnelle, des panélistes ou du grand public : refonte du site Internet, élaboration d'une brochure de résultats à destination des enquêtés, organisation d'une journée scientifique en collaboration avec les responsables de la partie française de l'European Social Survey (ESS) pour célébrer les 20 ans des deux enquêtes ...

Ces développements seront soutenus par l'intégration de SHARE-France en tant que membre partenaire dans les infrastructures d'excellence que sont LifeObs (n°ANR-21-ESRE-0037, <https://lifeobs.site.ined.fr/>) et l'Institut santé Numérique en Société (<https://parisantecampus.fr/institut-sante-numerique-en-societe-isns-faire-dialoguer-sciences-humaines-et-sante-numerique/>).

Au-delà des opérations de production et des missions de développement méthodologique, l'équipe SHARE-Dauphine est toujours largement mobilisée dans la recherche académique en économie de la santé. Ces travaux de recherche sont menés conjointement par des membres de l'équipe SHARE-France et les jeunes chercheurs recrutés dans le cadre de trois projets de recherche européens bénéficiant de financements spécifiques (SHARE-COHESION, SHARE-COVID19 et BB-FUTURE), en partenariat avec des chercheurs associés à SHARE au sein du laboratoire LEDa-Legos (Université Paris Dauphine-PSL).

**Les principaux enjeux opérationnels, scientifiques et stratégiques pour l'année 2024 sont les suivants. Ils sont présentés dans le détail dans la suite de ce document.**

- **Lancement des terrains de la 10<sup>e</sup> vague de SHARE**, avec une répétition générale dans 3 départements français (37, 54 et 57) et le terrain principal (France métropolitaine hors Corse)
- **Développement méthodologique** de SHARE sur le moyen terme (objectif SHARE 2.0 à partir de la vague 11), à travers deux grands axes : **appariements avec données administratives** (étude de faisabilité en premier lieu) et **travail sur le suivi de panel** (amélioration du repérage des décès et des

déménagements, renforcement de la communication auprès des panélistes, transition vers le multi-mode), notamment dans le cadre de l'infrastructure LifeObs

- **Poursuite de l'analyse statistique des mécanismes et causes de l'attrition du panel SHARE**, en France et en comparaison européenne
- **Conduite d'un PIA (Privacy Impact Assessment) et rédaction d'un PGD (Plan de Gestion des Données)** à l'échelle française afin de mettre le projet SHARE en conformité avec les exigences et bonnes pratiques en matière d'analyse des risques sur la protection des données et de politique de gestion des données
- Contribution aux **projets européens SHARE-COHESION, SHARE-COVID19 et BB-FUTURE**, bénéficiant de financements de la Commission Européenne (Grant Agreements n°101015924, n°870628 et n°101093849), notamment via les *work packages* n° 3 ("*Health care*") de SHARE-COHESION, n° 2 ("*Quality of health care*") et n° 8 ("*Housing and living arrangements*") de SHARE-COVID19, et n°4 ("*Empirical analysis*") de BB-FUTURE
- Prolongement et initiation de **travaux de recherche** sur les thématiques d'intérêt de l'équipe dans une stratégie de publication scientifique, notamment en lien avec les trois projets européens SHARE-COHESION, SHARE-COVID et BB-FUTURE (recours aux soins, équité et des inégalités sociales, exposition aux risques spécifiques à la pandémie de Covid, comparaison des systèmes de santé, perte d'autonomie...)
- **Finalisation de deux analyses spécifiques sur la fragilité des personnes âgées** (évolutions temporelles et inégalités sociales de fragilité, influence des besoins non-satisfaits pendant la pandémie) dans le cadre d'un conventionnement avec la CNSA, devant donner lieu à une publication dans la collection de notes de synthèse « Données, Numérique, Santé en Société » en partenariat avec l'Institut Santé Numérique en Société (ISNS). **Poursuite de deux travaux supplémentaires** dans ce même cadre : une revue de littérature des travaux sur la perte d'autonomie menés à partir de SHARE et une analyse de repérage du déclin fonctionnel lié à l'âge.
- **Refonte du site internet SHARE-France et création d'une brochure de résultats** à destination des enquêtés
- Organisation d'une **journée scientifique en mars 2024**, en partenariat avec l'enquête *European Social Survey* pilotée par le CDSP (Sciences-Po Paris), pour célébrer les 20 ans de SHARE et d'ESS. Organisation de **deux séminaires de recherche sur SHARE** à l'Université Paris-Dauphine.

## 1.Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sur le versant purement opérationnel de l'activité de « production », l'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre des terrains de la vague 10 de l'enquête.

Il s'agira d'une version « classique » de l'enquête, sans modifications substantielles du questionnaire principal, du mode d'administration ni des autres caractéristiques méthodologiques principales. Le calendrier prévisionnel de cette 10<sup>e</sup> vague est le suivant : la répétition générale se tiendra en mars-avril 2024 dans 3 départements (37, 54 et 57) et le terrain principal se déroulera dans toute la France métropolitaine à partir d'octobre 2024 et jusqu'en mai 2025.

L'une des principales innovations de la collecte d'information en vague 10 portera sur le renouvellement du questionnaire papier additionnel proposé (*drop-off*), dont le contenu est propre à chaque pays. Ce *drop-off* pour la France s'intéressera à la perception des répondants vis-à-vis des niveaux de solidarité à mettre en œuvre dans la prise en charge de la dépendance et de la santé. La compréhension et la complétion du *drop-off* par les répondants fera l'objet d'une attention particulière lors de la répétition générale en mars-avril

2024.

La préservation qualitative et quantitative de la population d'enquête nécessite de compléter le panel SHARE par un [échantillon de rafraîchissement pour cette vague 10](#), à la fois pour la phase de répétition générale et le terrain principal. Contrairement aux vagues précédentes, ces tirages seront des tirages d'individus, et non plus d'adresses, à partir du dernier millésime de la base FIDELI. Après avoir obtenu les habilitations requises par le Comité du Secret Statistique (accès au fichier redressement et pondération pour l'Université Paris-Dauphine obtenu le 3 octobre 2023, accès au fichier contact pour l'agence de collecte et ses sous-traitants obtenu le 7 novembre 2023), une convention de tirage tripartite entre l'Université Paris-Dauphine, l'INSEE et l'agence de collecte est en cours de finalisation. Le tirage et la livraison de l'échantillon de rafraîchissement pour la répétition générale est prévu pour janvier 2024 et concernera 150 individus. Celui du terrain principal concernera environ 5 000 individus, répartis entre un échantillon principal et deux échantillons de réserve.

Les principaux développements relatifs aux opérations de collecte de données SHARE constituent des travaux préparatoires aux prochaines vagues de SHARE à moyen terme, dans le cadre du projet SHARE 2.0.

En premier lieu, [l'équipe SHARE France est mobilisée pour continuer à préparer la transition vers une enquête « multi-mode »](#). L'idée, à partir de la vague 11, serait potentiellement d'introduire des enquêtes intermédiaires par Internet dans l'intervalle entre deux terrains en face-à-face. De nouvelles questions autour de l'utilisation d'Internet et des appareils connectés ont été introduites dans le questionnaire de la vague 10 afin de décrire la part et les caractéristiques des utilisateurs de plus de 50 ans. Par ailleurs, plusieurs nouvelles questions cherchent aussi à mesurer à quel point les répondants seraient disposés à répondre à une enquête en ligne, dans le cas où SHARE transiterait vers ce mode. Dans le cadre d'une journée scientifique organisée conjointement avec les responsables de l'enquête *European Social Survey* (ESS), en mars 2024, une table ronde méthodologique permettra également d'évoquer les expériences existantes de transition vers le multi-mode (cf. infra). Enfin, courant 2024, l'équipe SHARE-France sera directement mise à contribution par l'équipe centrale de SHARE, car elle devra identifier le mode d'enquête le mieux adapté aux différentes questions des modules *Healthcare* et *End-of-Life*, dont elle est responsable.

Deuxièmement, [le travail préparatoire à un appariement futur de l'enquête SHARE avec des données provenant de sources administratives nationales](#), notamment de carrière et retraite (RGU) ou de santé (SNDS), sera poursuivi en 2024. Ce travail répond à une forte demande sociale émanant à la fois des financeurs de l'enquête et des autorités de régulation de la Statistique Publique (l'attribution de l'avis d'opportunité par le CNIS ayant été notamment subordonnée au lancement de cette démarche d'appariement). La faisabilité d'une telle procédure d'appariement est contrainte par de nombreuses difficultés techniques, légales et stratégiques. C'est pourquoi, l'équipe SHARE-France poursuivra, en 2024, l'étude d'opportunité et de faisabilité auprès des interlocuteurs qualifiés. En plus des membres partenaires de l'infrastructure de recherche LifeObs, pilotée par l'Ined et financée comme Equipex+ par l'ANR, l'équipe SHARE-France pourra compter sur le recrutement d'une ingénieure des données sur le Système National des Données de Santé (SNDS) au sein du Laboratoire d'Economie de Dauphine, à partir de mars-avril 2024. Elle consacra 1/5<sup>e</sup> de son temps à la réflexion sur la faisabilité et les contraintes d'un appariement de SHARE avec les données du SNDS, en lien avec l'équipe SHARE-France. Au-delà de la faisabilité technique d'un tel appariement, l'équipe SHARE-France analysera aussi les réponses à plusieurs nouvelles questions introduites en vague 10 qui visent à mesurer la part et les caractéristiques des répondants qui donneraient leur accord pour que leurs réponses soient appariées à des données administratives, si on leur demandait.

[Un troisième axe de développement consistera à tenter d'améliorer le suivi du panel, en temps réel voire de manière rétrospective en identifiant de façon plus précise et/ou plus précoce les décès et les déménagements](#). Pour le travail de repérage des décès, l'équipe SHARE-France souhaiterait mobiliser les données nominatives de décès mises à disposition par l'Insee sur une base mensuelle. Pour le repérage des déménagements au fil de l'eau, de nouvelles modalités de contact plus proactives sont actuellement discutées avec la société d'enquête *Verian* en charge du terrain pour la vague 10 (sélectionnée par appel d'offres en 2023).

[Enfin, les travaux statistiques pour mieux documenter et comprendre les mécanismes de l'attrition dans le panel SHARE, lancés en 2023 et pour certains déjà présentés lors de colloques, seront poursuivis en 2024.](#)



Ils visent notamment à comprendre la façon dont l'attrition évolue en fonction de l'âge des répondants, de leur état de santé et de la composition de leur ménage. Outre leur portée intrinsèquement méthodologiques, ces travaux permettront de mieux identifier les profils à risque d'attrition et, le cas échéant, de mettre en place des procédures de communication ou d'incitation spécifiques pour ces profils particuliers.

Du point de vue réglementaire, l'équipe SHARE-France poursuivra les démarches relevant des demandes d'autorisations de la Statistique Publique. En particulier, après l'obtention d'un avis d'opportunité favorable pour la période 2023-2027 (attribué par la commission « Services publics et services aux publics » lors de sa réunion du 29 septembre 2022), le projet SHARE a déposé une demande d'avis de conformité auprès du Comité du Label en fin d'année 2023 et sera auditionné le 26 juin 2024 afin d'être labellisée « d'intérêt général et de qualité statistique » sans caractère obligatoire.

Parallèlement, en 2024, l'équipe SHARE-France souhaite produire une analyse d'impact relative à la protection des données (PIA), en partenariat avec le DPD de l'Université Paris Dauphine-PSL. D'autre part, elle entend rédiger un plan de gestion des données (PGD) structuré conforme aux règles de l'art, qui s'intégrera au PGD socle de l'infrastructure LifeObs.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**Non concerné**

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

La poursuite des travaux de recherche par l'équipe SHARE-France s'inscrit dans une triple logique : celle des projets de recherche européens bénéficiant d'un financement *ad hoc* d'une part, celle relevant du programme de recherche à part entière des membres de l'équipe et chercheurs associés du LEDa-Legos d'autre part, et celle résultant du conventionnement avec la CNSA pour conduire des études spécifiques sur la fragilité et la perte d'autonomie, enfin.

Les travaux s'inscrivant dans le projet européen SHARE-COHESION, qui s'achève en septembre 2024, ont notamment pour objectif est d'enrichir le module "*Health care*" et d'en analyser les données. Les missions principales consistent à tester et analyser les questions récemment introduites sur l'utilisation des soins de santé. Pour 2024, l'équipe SHARE-France vise à finaliser plusieurs travaux de recherche, dont certains sur les inégalités des chances dans la consommation de soins, qui feront l'objet de présentations à des colloques nationaux et internationaux et seront soumis pour publication dans des revues à comité de lecture.

La participation de l'équipe SHARE-France au projet SHARE-COVID19, débuté en novembre 2020 et qui s'achèvera en juin 2024, s'articule autour des *work packages* n° 2 et n° 8. L'ambition du *work package* n° 2 est de produire une analyse approfondie de la quantité et de la qualité de soins fournie avant, pendant et après la pandémie de Covid19, en cherchant notamment à mieux comprendre les évolutions induites par la pandémie dans le recours et les difficultés d'accès aux soins ainsi que leurs conséquences sur la santé, notamment sous l'angle des inégalités sociales. Pour 2024, l'équipe SHARE-France a trois objectifs principaux concernant le WP2. Tout d'abord, finaliser un travail en cours de comparaison de l'équité horizontale et verticale dans l'accès aux soins avant, pendant et après la pandémie en mobilisant non plus seulement les données des enquêtes SHARE Corona mais aussi celles de la vague 9 (oct. 2021 – été 2022). Deuxièmement, développer des analyses "causales" du recours à la télémédecine pendant la pandémie, en exploitant des sources de données géographiques externes sur l'accès à Internet en France. Enfin, étendre l'analyse des conséquences des besoins non satisfaits pendant la pandémie sur la santé à moyen ou long terme, en étudiant le rattrapage des soins, d'une part, et les conséquences des soins non-rattrapés sur le risque futur d'hospitalisation, d'autre part. Le *work package* n° 8 questionne les configurations de cohabitation sur le lieu de vie (taille du ménage, cohabitation avec des ascendants ou des descendants, etc.), leurs changements depuis l'apparition du Covid-19 et leur influence sur la santé physique et surtout mentale.



Plusieurs chercheurs de l'Université Paris-Dauphine ainsi que des membres de l'équipe SHARE-France sont également impliqués dans les travaux du projet recherche européen BB-FUTURE (*"The care wave and the future of the baby-boomers and their children"*) bénéficiant d'un financement HORIZON, et dont le *work package* n° 4 (*"Empirical analysis"*) est porté par le LEDa-Legos. L'objectif pour 2024 sera de finaliser des premières analyses empiriques sur les choix de localisation des enfants au cours de la vie en fonction des besoins d'aide de leurs parents et leurs beaux-parents.

Ces travaux, menés avec le concours de deux jeunes chercheurs recrutés via ces projets, recourent et complètent [les travaux de recherche menés d'une manière plus générale par les membres de l'équipe SHARE-France et les chercheurs associés du LEDa-Legos autour des problématiques suivantes](#) : inégalités sociales de recours et de renoncement aux soins, équité des niveaux de reste à charge, déterminants des gestes-barrières, impact des renoncements aux soins sur la fragilité des personnes âgées, déclin cognitif et environnement, relation entre la délivrance d'aide informelle à la personne et la santé mentale ou le recours aux soins, déterminants individuels et culturels du recours à la vaccination contre le Covid-19, etc... (se reporter au bilan de l'activité 2023 SHARE-CNIS pour un relevé plus détaillé de ces différents travaux en cours ou publiés). La plupart d'entre eux ont donné lieu à des présentations lors de conférences scientifiques nationales ou internationales en 2023 et suivront le processus de soumission pour publication en 2024.

[Une convention partenariale, établie entre l'équipe SHARE-France et la CNSA, financeur historique de la production de l'enquête, prévoyait plusieurs travaux d'exploitation des données SHARE autour de la thématique générale de la fragilité](#) des personnes âgées sur deux ans (2023-2024). Les travaux suivants ont déjà été menés en 2023 et feront l'objet d'une publication au premier semestre 2024 dans la collection de notes de synthèse « Données, Numérique, Santé en Société » en partenariat avec l'Institut Santé Numérique en Société (ISNS) (cf. infra § 1.5) :

- Un premier travail sur les évolutions de la prévalence et des inégalités sociales de fragilité, au sens du phénotype de Fried, entre 2004 et 2020.
- Un second travail qui porte sur l'effet des barrières d'accès aux soins durant la pandémie sur la survenue d'états de fragilité/vulnérabilité chez les personnes âgées.

D'ici à fin 2024, deux travaux supplémentaires devront être poursuivis et finalisés :

- Une revue de la littérature ciblée sur les apports de l'enquête SHARE à la connaissance du phénomène de « perte d'autonomie », à la fois en termes d'identification des dynamiques et facteurs prédictifs et en termes de prise en charge apportée
- Une étude originale dont l'objectif sera de proposer une méthode de repérage et une description de la population ciblée par le cadre conceptuel de dépistage du déclin fonctionnel « Icope » (OMS)

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**Non concerné**

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

En 2024, l'équipe SHARE-France compte poursuivre et améliorer sa politique de valorisation de l'enquête. Elle cherche à développer sa stratégie pour assurer la bonne diffusion, le rayonnement scientifique et la communication suivie de l'enquête auprès de l'ensemble des acteurs. Les financements et les partenariats liés à l'insertion dans l'infrastructure de recherche LifeObs permettront d'améliorer et de diversifier les canaux de valorisation.

[Concernant l'animation de la communauté scientifique d'utilisateurs, actuels ou potentiels, de SHARE, elle s'appuiera sur les manifestations et actions suivantes](#) :

- [Organisation d'une journée scientifique d'envergure en partenariat avec l'enquête \*European Social Survey\* \(ESS\) portée par le CDSP \(Sciences-Po Paris\) le 4 mars 2024](#). Cette journée sera structurée autour de présentation de travaux de recherche fondés sur SHARE et ESS et des tables rondes relatives à l'évolution méthodologique des enquêtes ménages et à l'utilisation des enquêtes et leurs

enseignements dans le cadre de la décision publique.

- **Organisation de deux séminaires de recherche** sur SHARE à l'Université Paris-Dauphine : un premier séminaire en janvier 2024 par Monika Oczkowska (SHARE Pologne) qui présentera ses travaux sur le revenu et bien-être des personnes âgées à partir de SHARE ; une matinée en avril 2024 autour des travaux en lien avec SHARE menés respectivement par Eric Bonsang et Peter Eibich (et leurs co-auteurs), tous deux professeurs à l'Université Paris-Dauphine.
- Maintien de la présence des chercheurs de l'équipe SHARE-France et associés à SHARE au sein du LEDa-Legos dans les principales conférences scientifiques en économie de la santé et du vieillissement... à l'échelle nationale (JMA, Journées LAGV, JESF) et internationale (EuHEA, iHEA, Ecineq).

La promotion de SHARE auprès de la communauté scientifique élargie (issue d'autres disciplines notamment) et institutionnelle s'effectue toujours avec le relais et l'appui des institutions publiques partenaires, notamment l'IR\* Progedo et le réseau des Plateformes Universitaires de Données (PUD) :

- Participation aux événements de sensibilisation et de formation aux données, notamment la semaine Data SHS des PUD
- Participation à différentes instances de concertation de la statistique publique ou groupements d'intérêts scientifiques en lien avec les thématiques de SHARE : comités de préparation d'enquêtes de la statistique publique (Drees), membre partenaire du GIS « Institut de la Longévité, des Vieillessees et du Vieillissement » (ILVV)...

Cette stratégie de valorisation se traduira par trois chantiers majeurs en 2024 :

- **Publications prévues dans la collection de notes de synthèse rédigées en français**, éditée par l'équipe SHARE-France sous l'égide de l'Université Paris Dauphine-PSL et de l'Institut Santé Numérique en Société (Paris Santé Campus). Cette collection de notes, baptisée « Données, Numérique, Santé en Société, propose environ quatre numéros par an, rédigés en français et dans un format synthétique, alternativement sur les travaux du projet « Santé Numérique en Société » (SaNSo) et sur des travaux fondés sur les données SHARE à destination d'une audience plus large que la sphère académique. En 2024, il servira notamment de vecteur à la publication des analyses produites dans le cadre de la convention partenariale avec la CNSA (cf. supra).
- **Refonte complète du site internet national de SHARE-France** (<https://share.dauphine.fr>), avec une volonté de rendre plus accessibles les informations à destination des panélistes et du grand public (résultats simplifiés, graphiques, etc.) et de la communauté scientifique (actualités sur les publications et les interventions en conférence, manifestations scientifiques partenaires, etc.). Cette refonte du site sera réalisée au premier trimestre 2024, avant le lancement de la répétition générale de la vague 10.
- **Création d'une brochure de résultats à destination des enquêtés**, qui expriment régulièrement le souhait d'avoir des retours sur leur participation à l'enquête et sur les sujets qu'elle permet d'étudier. Cette brochure pourrait porter sur les comportements de santé et le recours aux soins préventifs des individus de 50 ans et plus en France et en Europe. Son envoi est prévu à l'été 2024, avant le lancement du terrain principal de la vague 10. Par ailleurs, la relation avec le panel de participants à l'enquête SHARE a été maintenue par l'envoi d'un courrier de vœux à la mi-janvier 2024.

## 0. Orientations pour 2024

---

La Mission des enquêtes, données et études statistiques (Medes) est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), service à compétence nationale rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Cette Direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis mai 2017, est rattachée à son secrétariat général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au sein de l'Injep, la Medes constitue le service statistique ministériel du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses travaux s'articulent principalement autour des accueils collectifs de mineurs, des politiques à destination des jeunes (service civique, service national universel), de la mobilité internationale des jeunes, de la vie associative, des pratiques sportives et licenciées, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la Medes continuera en 2024 de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la Medes travaillera à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ». En 2024, le SSM s'est renforcé avec une création de poste d'analyste territorial, ce qui va permettre des investissements pour une meilleure diffusion et valorisation des données territorialisées. En partenariat avec la Direction des sports, la Medes travaillera notamment au développement d'une plateforme de mise à disposition des données publiques du sport, avec des entrées data visualisation (portrait de territoires, portrait de fédérations).

En complément de ses travaux de production récurrents, la Medes a mis en place plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la Medes, en partenariat avec la Direction des sports, a mis en place en 2018 un baromètre sur la pratique sportive destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Initialement réalisé tous les 2 ans, en 2023 ce baromètre est devenu annuel pour permettre un suivi plus fréquent de la pratique sportive, notamment dans la perspective de l'évaluation de l'impact de Jeux olympiques et paralympiques sur la pratique d'activités physiques et sportives.

En effet, l'Injep participe aux travaux pilotés par la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) visant à évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'Injep est plus spécifiquement pilote de deux axes d'évaluations : l'impact des JOP sur la pratique sportive et la description des publics des JOP (spectateurs, téléspectateurs, volontaires). Après une phase de travaux préparatoires en 2023, l'évaluation sera conduite à l'automne 2024, à l'issue des JOP. La première évaluation (axe 1) reposera notamment sur l'exploitation du Baromètre national de la pratique sportive (mesure un an avant les Jeux, l'année des Jeux et un an après les Jeux) et sur le recensement des licences sportives auprès des fédérations. Pour permettre de premiers retours rapides en attendant les données définitives des licences pour la saison 2024/2025, une « enquête flash » auprès de 60 fédérations, notamment olympiques, a été réalisée en novembre 2023 et sera reconduite en novembre 2024. La seconde évaluation (axe 7) se décline autour de quatre types de publics : les spectateurs des Jeux, les téléspectateurs, les volontaires de Paris 2024 et de la Mairie de Paris et les Français dans leur ensemble. Au-delà de la description du profil de ces différents publics par des enquêtes *ad hoc*, l'objectif de cet axe sera également d'analyser dans quelle mesure un événement sportif de grande ampleur comme les JOP peut modifier les représentations des Français vis-à-vis du sport, et

notamment vis-à-vis du sport féminin et du parasport.

Et pour finir sur les projets dans le domaine du sport, la Medes participe au soutien à la recherche en co-animant un appel à projet de recherche (APR) sur « Les pratiques sportives en France » lancé en avril 2023. Dans le cadre de cet APR, l'Injep soutient quatre projets de recherche qui analysent les pratiques sportives à tous les âges (sports de nature, danse à deux, trail running), mais aussi les carrières sportives de non-pratiquants. Les équipes adopteront pour la plupart des méthodes mixtes qui croisent le traitement secondaire des données des enquêtes nationales sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) 2020 avec des entretiens sociologiques (post-enquêtes), voire des observations directes.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la Medes poursuivra ses travaux d'évaluation de la généralisation du Service national universel (SNU). Il s'agira de conduire de façon systématique une enquête par questionnaire à l'issue des séjours de cohésion (hiver, printemps et été) pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc. En 2024, le protocole sera adapté pour tenir compte de l'évolution du dispositif qui met en place des classes et lycées engagés *via* une labellisation par appel à projet. Depuis la rentrée 2023, le nouveau label « classes engagées » ouvre en effet aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience du SNU. L'arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l'Injep le rôle d'évaluer le SNU.

Dans le domaine de la vie associative, la Medes poursuivra la montée en charge de ses activités de production statistique avec la mobilisation d'autres données de la statistique publique (Base tous salariés, données fiscales sur les dons reçus par les associations, etc.). L'année 2024 sera également consacrée aux premiers travaux de préparation de la prochaine enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons qui vise à éclairer notamment la manière dont s'articulent les différentes formes d'engagement associatif, comme les dons et le bénévolat. L'objectif est que cette prochaine enquête soit conforme aux standards de la statistique publique, avec notamment le tirage d'un échantillon probabiliste et la présentation au comité du label. La Medes assurera également l'animation et le pilotage du groupe de travail des producteurs de données de la vie associative, réunissant notamment l'Insee, la DGFIP, la DJEPVA et Recherches et solidarités.

La Medes poursuivra ses travaux de diffusion de données territorialisées et l'animation du réseau des référents régionaux sur l'observation statistique dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Ce réseau regroupe des personnes en poste en Délégation régionales académiques jeunesse engagement et sport (DRAJES) et en services statistiques académiques (SSA).

Enfin, la Medes, en tant que SSM poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, en 2024, la Medes poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route qualité pour 2022-2027.

Élément de contexte important, en 2024 la transition de SAS à R se poursuivra, avec notamment l'accompagnement de plusieurs agents dans leur montée en compétence sur ce logiciel nouveau pour eux. Du fait de cette charge de travail supplémentaire, le lancement de nouveaux chantiers de production et certains projets de publications ont été ajournés.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête thématique sur les violences dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance**

En 2024, la Medes finalisera la préparation de la collecte en collaboration avec le SSMSI, en suivra le déroulement et initiera les opérations aval de l'enquête.

##### *Objectifs*

Le sujet des victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance (notamment les colonies de vacances) est un angle mort de l'observation statistique. Dans le cadre l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité, la Medes et la Direction des sports ont ainsi fait en 2021 une proposition d'enquête thématique sur les victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance. Le sujet étant inédit, cette proposition a retenu l'attention du comité scientifique de l'enquête VRS pour l'édition 2024.

L'objectif sera d'estimer la prévalence des différents types de faits (agressions physiques, sexuelles, harcèlement, insultes et agressions à caractère raciste, homophobe, etc.) en lien avec le contexte sportif, à l'âge adulte mais aussi pendant l'enfance, ainsi que dans d'autres contextes de socialisation juvénile.

Il s'agira d'interroger un échantillon de répondants à l'enquête socle de VRS surreprésentant les personnes sportives ainsi que celles ayant déclaré des victimations dans un cadre sportif lors de l'interrogation du questionnaire socle en première phase d'enquête. Un échantillon complémentaire constitué d'anciens sportifs de haut niveau (ayant figuré sur les listes ministérielles entre 2017 et 2022 et n'y figurant plus) sera également interrogé. L'interrogation portera sur la pratique d'activité physique et sportive, les pratiques sportives culturelles (assister à des événements sportifs), ainsi que les activités de loisirs pendant l'enfance et l'adolescence, avec un focus sur les colonies de vacances. Pour chacun de ces contextes un recueil des faits des violences sera réalisé, avec un approfondissement spécifique concernant l'identité des auteurs, les lieux, moments de commission des faits, etc.

L'enquête VRS ne portant que sur des personnes majeures, une attention particulière sera donc portée lors de la conception du questionnaire au recueil des faits s'étant déroulés dans le passé, avant la majorité des victimes.

##### *Principaux partenaires*

SSMSI, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et Direction des sports (DS) et l'Agence nationale du Sport (ANS).

##### *Mode de collecte*

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

##### *Période de réalisation*

L'enquête a obtenu le label de qualité statistique en décembre 2023.

La collecte de l'enquête VRS socle et de ce questionnaire thématique se déroulera de février à juillet 2024.

#### **Enquête sur l'engagement associatif et les dons**

Une première édition a été réalisée en 2021.

### *Objectifs*

Partant du constat de l'absence de données permettant de comprendre l'articulation des différentes formes d'engagement associatif, l'Injep a conduit en 2021 une première enquête ménage sur le sujet.

Le premier objectif poursuivi était d'appréhender dans quelle mesure l'engagement associatif revêt ou non plusieurs formes, c'est-à-dire si les personnes membres d'association sont aussi celles qui sont bénévoles et qui versent des dons. Un second objectif de l'enquête était également de disposer d'une mesure des dons quelle que soit leur nature (dons déductibles des impôts, dons en nature, achats auprès d'associations...), pour compléter les statistiques issues des données fiscales. Pour cette première édition, une méthode par quotas a été utilisée pour constituer l'échantillon.

Un bilan complet du questionnaire et de la méthodologie de cette première édition de l'enquête a été établi. Capitalisant sur ses enseignements, le SSM souhaite reconduire en 2026 une enquête sur l'engagement associatif et les dons avec notamment l'objectif de passer à une enquête probabiliste et de la présenter au comité du label.

### *Principaux partenaires*

Un comité scientifique réunissant des représentants du monde associatif, des chercheurs experts du secteur associatif ainsi que des représentants de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a été constitué afin de discuter du protocole d'enquête et d'élaborer un projet de questionnaire.

### *Mode de collecte*

La collecte de cette enquête sera multimode internet et téléphone (dans les DROM).

### *Période de réalisation*

La collecte se déroulera au premier semestre 2026. Les travaux méthodologiques et le comité scientifique seront lancés au T4 2024.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Exploitation de données fiscales sur les dons reçus par les associations**

En 2024, l'Injep analysera les nouvelles données fiscales sur les dons reçus par les associations pour mieux caractériser le profil des associations bénéficiaires (secteur d'activité, taille, etc.).

Les dons des ménages en faveur des associations sont d'ores et déjà étudiés, d'une part, grâce aux données de l'Enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (ENEAD 2021), réalisée par l'Injep, et d'autre part, grâce aux données fiscales. Ces sources permettent de connaître le profil des ménages donateurs et l'effort de don par rapport à leur revenu. Les informations concernant les associations bénéficiaires et de façon plus générale les ressources des associations sont néanmoins plus parcellaires.

### **Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des sports**

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du Cnis du 6 juin 2019, l'Injep dispose d'un accès aux bases administratives FORÔMES (FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). La

Direction des sports a entrepris une refonte des systèmes d'information de ces deux bases qui devrait atterrir en 2024.

S'agissant des données sur les établissements d'activités physiques et sportives, les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de ces données devra dans un premier temps être évaluée avant la diffusion des premiers résultats.

S'agissant des données sur les diplômés de l'animation et du sport, les traitements prévus par la Medes visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les diplômés du sport et de l'animation à partir de l'exploitation directe de la base, et d'autre part à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations.

En lien avec la Direction des sports, la Medes participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. En 2023, la Direction des sports a relancé la collecte et planifié une actualisation de données, après plusieurs années d'arrêt et un audit lancé pour rénover le système d'information et la collecte. Au deuxième semestre 2024, à l'issue de cette phase de mise à jour, l'Injep souhaite remettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

#### **Estimation d'un indicateur provisoire sur les licences sportives**

Pour répondre aux demandes de la Direction des sports et de l'ensemble du mouvement sportif de disposer de données plus actuelles sur les licences sportives, la Medes travaille depuis 2 ans à un recueil à date des informations sur les licences sportives délivrées pendant la saison sportive en cours, en plus de celles recueillies dans le cadre du recensement de licences sports. L'objectif à terme est de publier en juillet N un indicateur provisoire du nombre de licences sur la saison N en cours, en même temps que la publication de l'indicateur définitif sur la saison N-1 passée.

En 2024, la Medes disposera de deux exercices complets de relevés intermédiaires et de données définitives, ce qui permettra de consolider la méthode d'imputation de l'indicateur provisoire du nombre de licences pour la saison en cours.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

#### **Outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse**

En 2024, la Medes lancera avec la Direction des sports un portail de dépôt, diffusion et data visualisation des données publiques dans le domaine du sport. Les espaces consacrés à la data visualisation seront structurés dans un premier temps autour de portraits de territoires, de portraits de fédérations et de l'emploi sportif. Une attention particulière sera portée à l'adéquation de l'outil aux besoins des utilisateurs et aux contraintes de maintenance.

L'Injep avait mis en ligne en 2021 un outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse (carto-stats.Injep.fr basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport et la jeunesse. Cet outil permet de réaliser directement des cartes et de visualiser les indicateurs statistiques prédéfinis sur des zones géographiques paramétrables. Il offre également la possibilité

de produire des rapports statistiques sur un territoire sélectionné par l'utilisateur. Ce projet, lancé initialement en lien avec la Direction des sports, avait été élargi aux autres domaines de compétence de l'Injep que sont l'éducation populaire et la jeunesse. Le projet a pâti du manque de moyens humains à la Medes pour sa maintenance et sa mise à jour. Grâce à la création d'un poste d'analyste territorial à la Medes, la réflexion sur la stratégie de diffusion et de valorisation des données jeunesse, engagement et vie associative sera relancée en 2024.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

---

Sans objet



- OFDT  
Observatoire français des drogues et des tendances addictives (Unité DATA) -

## 0. Orientations pour 2024

---

Présenter en **une page maximum** les orientations et les enjeux dans lesquels s'inscrivent les travaux nouveaux et les projets envisagés pour l'année 2024

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), alors Observatoire français des drogues et des toxicomanies, est un groupement d'intérêt public réunissant l'État (MILDECA et 11 départements ministériels) et la fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS). Il a pour objet d'apporter à ses membres, ainsi qu'aux professionnels du champ et au grand public, un éclairage sur le phénomène des usages de drogues, licites et illicites, des conduites addictives, dont les jeux d'argent et de hasard, en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen. À cet effet, il a constitué un dispositif permanent d'observation des évolutions des consommations et des conduites addictives, des produits et des profils et pratiques des consommateurs, ainsi que des conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales de ces consommations.

Au sein de l'Unité DATA, il met en œuvre des enquêtes statistiques dont deux sont menées régulièrement depuis plus de 20 ans : une en population adolescente, ESCAPAD (*Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense*) et une auprès de la population adulte, EROPP (*Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes*). Par ailleurs, il contribue activement à la réalisation de l'enquête EnCLASS<sup>10</sup> (*Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances*), qui regroupe deux enquêtes internationales, HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) et ESPAD (European School Survey Project on Alcohol and other drugs). Il développe également de manière ponctuelle et dans des perspectives méthodologiques des enquêtes en ligne auprès de populations spécifiques notamment les usagers de drogues.

Ces enquêtes sont menées dans le cadre d'un programme pluriannuel, le dernier élaboré en lien avec le collège scientifique de l'OFDT couvre la période 2022-2024 (<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/PT2022-2024.pdf>).

Au titre de 2024, l'OFDT réalisera la passation de l'enquête EnCLASS 2024, la passation de la version française de l'*European Web Survey on Drugs 2024* (pilotée au niveau européen par l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, EMCDDA), le volet outre-mer de l'enquête ESSPRI 2023 et la préparation de l'enquête ACCES 2025.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

<sup>10</sup> <https://www.ofdt.fr/dispositifs-enquete-et-observation/enquete-enclass/>

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont **l'instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

**Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

*Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).*

- 1) **Enquête EnCLASS 2024.** EnCLASS est une enquête régulière biannuelle qui vise à observer les, chez les collégiens et lycéens français âgés de 11 à 18 ans, les comportements de santé, les niveaux d'initiation et de consommation de drogues licites ou illicites ou encore certaines pratiques numériques et les déterminants et facteurs qui y sont associés. Cette enquête consiste en la réalisation du volet national, selon un cadre et un protocole unifiés, de deux enquêtes internationales quadriennales menées en milieu scolaire : *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) et *European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD) sous l'égide respectivement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA). Les objectifs au niveau international du cycle d'enquêtes 2024-2026 sont de contribuer au dispositif européen ESPAD, qui sera réalisé dans l'ensemble des pays participants en 2024 et de contribuer au dispositif international HBSC qui aura lieu en 2026.

L'exercice 2024 de l'enquête se déroulera au printemps 2024. La taille de l'échantillon sera d'environ 16 500 élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale. Il s'agit d'un sondage aléatoire en grappes à deux degrés, sélection des établissements puis de deux classes au sein de chacun (le nombre de classes par établissement suit une recommandation internationale). Tous les élèves des classes sélectionnées sont invités à répondre en classe à un questionnaire anonyme et confidentiel en ligne. L'échantillonnage est réalisé par l'OFDT dans le cadre d'une convention avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation qui met à disposition une base des établissements et des classes.

L'enquête EnCLASS 2024 a obtenu un avis d'opportunité délivré par le CNIS le 14 juin 2023 couvrant la période 2024-2026<sup>11</sup>. En outre, la commission « Ménages » du Comité du label a accordé un avis d'examen favorable pour l'enquête EnCLASS le 11 octobre 2023 (n° 2023\_27343\_DG75\_L002)<sup>12</sup>.

11 <https://www.cnis.fr/enquetes/enquete-nationale-en-colleges-et-en-lycees-chez-les-adolescents-sur-la-sante-et-les-substances-enclass-2024-2026/>

12 <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2023/12/ae-2023-ofdt-enclass-ponctuelle.pdf>

- 2) **Volet outre-mer de l'enquête ESSPRI 2023.** En 2023, l'Observatoire française des drogues et des tendances addictives (OFDT) a mené au niveau national la première vague de l'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI) auprès des personnes détenues. Cette enquête, mise en place en partenariat avec les administrations concernées (Direction générale de la santé, Direction de l'administration pénitentiaire, MILDECA), vise à connaître la prévalence et les modalités d'usage des drogues et substances psychoactives en détention, et à proposer des comparaisons avec les données de santé et niveaux d'usage de drogues observés en population générale.

En 2024, l'OFDT va déployer un volet pilote en outre-mer de l'enquête ESSPRI dans un à deux territoires ultra-marins (DROM, COM et/ou Nouvelle-Calédonie). Ce volet expérimental vise à adapter le protocole de l'enquête 2023 aux contraintes particulières des territoires d'outre-mer (nombre d'établissements et de détenus limité).

- 3) **Avis d'opportunité pour l'enquête ESSPRI 2025.** Dans le prolongement de l'enquête ESSPRI 2023, et pour faire suite à un intérêt renouvelé manifesté par les administrations concernées (Direction Générale de la Santé, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Mildeca), l'OFDT souhaite mettre en œuvre un second volet national de l'enquête ESSPRI en 2025. Ce second volet national permettra de consolider et valider le protocole de l'enquête qui a vocation à devenir régulière. Cette deuxième vague nationale portera sur un échantillon aléatoire de détenus légèrement plus important que celui de la première vague (objectif de 1500 détenus), avec, pour la première fois, une inclusion des personnes détenues femmes dans l'échantillon. Pour cette nouvelle édition, l'OFDT sollicitera auprès du CNIS, en 2024, un avis d'opportunité. Si la pérennisation est décidée par le comité d'orientation constitué les administrations partenaires et de chercheurs du champ, un passage au Comité du label sera envisagé pour les exercices suivants.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

### refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

*Y compris : . données massives, données satellitaires, big data, etc.*

*. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)*

*. nouveaux appariements de données individuelles.*

*Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.*

*Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.*

*Néant.*

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

4) **Participation à l'édition 2024 de l'enquête *European Web Survey on Drugs 2024 (EWSD 2024)*.** L'enquête EWSD est une enquête pilotée au niveau européen par l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA), via un dispositif d'enquête en ligne, permettant de fournir rapidement de nouvelles données et d'aider à repérer les tendances émergentes en matière d'usages de drogues et autres substances psychoactives. L'édition 2024 sera réalisée conjointement dans 29 pays.

5) **Déploiement de l'enquête ACCES 2025 (*Analyse représentative des profils et des parcours de soins des usagers des CAARUD*).** Depuis la dernière enquête réalisée, par l'OFDT, auprès des usagers de Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) en 2019, il n'existe à ce jour plus aucune donnée permettant d'informer sur les profils des usagers de ces structures médico-sociales de premier recours pour les usagers de drogues. Ainsi, il n'existe pas actuellement en France d'enquête régulière fournissant des éléments actualisés concernant le profil sociodémographique des usagers de CAARUD, leurs usages de substances (niveaux de consommation et sévérité des troubles de l'usage), leurs contextes de consommation, leur accès aux soins et leur parcours de soins, leurs troubles psychiatriques co-occurents et autres comorbidités médicales dont la prévalence d'infections virales (VHC, VIH). L'objectif de l'enquête ACCES 2025 est de déployer d'un dispositif d'enquête quantitative nationale auprès des usagers de CAARUD, permettant décrire la file active des CAARUD et évaluer l'efficacité de ce dispositif médicosocial (qualité de l'accès aux soins, disparités territoriales, indicateurs médico-économiques).

En 2024, l'OFDT va élaborer le protocole d'enquête, la liste des établissements concernés par l'enquête, le plan d'échantillonnage, les modalités de recueil sérologique auprès des usagers, un cahier des charges en vue de la contractualisation avec le prestataire retenu pour effectuer la collecte des données. Il va également réaliser un test de l'enquête dans un CAARUD.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

*Néant.*

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

*Néant.*

- SDES -  
**SSM Ministère de l'Énergie, du logement, du transport et de l'environnement -  
(partie logement et construction)**

## **0. Orientations pour 2024**

---

En 2024, le Sdes continuera à apporter son appui au Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), s'agissant notamment des indicateurs de suivi des différents chantiers de la planification écologique et de la mise en œuvre de la feuille de route Numérique et données pour la transition écologique.

**Dans le domaine du logement et de la construction**, la valorisation de l'enquête Logement se poursuivra avec la publication des taux d'effort en logement et l'actualisation des Chiffres clés du logement. D'autres études seront diffusées sur des thèmes variés : caractéristiques du parc de logements dans les périmètres protégés ; répartition de la végétation en milieu urbain ; bénéficiaires des plus-values immobilières ; projections de besoins en logement ; panorama du secteur de la construction (démographie et santé financière).

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2024**

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

#### Logement-construction

Les travaux post-collecte et de validation de **l'enquête sur le logement 2020** (EnL) seront finalisés. En particulier, l'enquête sera complétée, notamment à partir des sources fiscales et sociales, par les informations sur les revenus des ménages afin de pouvoir calculer et publier les taux d'effort en matière de logement à l'été. Les données complètes de l'enquête seront mises à disposition des chercheurs, après les livraisons partielles déjà effectuées. La disponibilité d'indicateurs actualisés issus de l'enquête ainsi que de Filocom 2021 (Fichier des LOgements par COmmune) permettra de mettre à jour la publication des *Chiffres clés sur le logement* dont la première édition a été diffusée à l'été 2022.

La **refonte de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)** se poursuivra, avec notamment le développement des outils applicatifs de gestion complémentaires au dispositif de collecte qui devrait s'appuyer sur la filière de collecte de l'Insee.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Logement-construction

La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux **demandes d'autorisation d'urbanisme** dans le cadre du projet Sit@del3 se poursuivra, avec l'objectif de mise en production d'un produit minimum viable en fin d'année ou début 2025. L'objectif est d'être moins consommateur en ressources et de produire des indicateurs mensuels de qualité confortée, exploitant l'exhaustivité des données des Cerfa.

Le processus d'harmonisation des méthodologies de production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve sera finalisé, avec la mise en œuvre de modèles d'estimation de taux d'annulation et de délais de mise en chantier pour les locaux non résidentiels. La parution des premières **séries chronologiques en date réelle sur la construction de locaux non résidentiels** interviendra en septembre 2024.

Depuis la fin des années 90, le fichier **Filocom** est produit toutes les années impaires à partir des données fiscales nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu, en adhérence avec la production de Fidéli. Le millésime 2021 sera mis à la disposition des chercheurs via le dispositif du CASD au 1<sup>er</sup> trimestre et des cubes sécurisés seront aussi diffusés auprès d'institutionnels du logement. Ces informations représentent un outil statistique très utile pour la connaissance locale des habitants et des logements.

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

### Logement-construction

Après les projections de ménages à horizon 2050, diffusées fin 2023 dans le cadre d'une collaboration méthodologique avec l'Insee, le passage aux **projections de besoins en construction** sera réalisé et diffusé. Ces projections s'appuieront sur des hypothèses concernant la vacance de logement, l'évolution des résidences secondaires, ainsi que sur les disparitions et restructurations des logements existants.

Plusieurs nouvelles études statistiques sur le logement seront publiées : caractéristiques du parc de logements dans les périmètres protégés au titre des monuments historiques ; répartition de la végétation en milieu urbain ; plus-values immobilières et leurs bénéficiaires. Une nouvelle publication en format long visera à établir un panorama statistique du **secteur de la construction**, en combinant une approche de démographie d'entreprise et la valorisation des informations collectées dans le cadre d'Esane (données comptables d'origine fiscale ou issues de l'enquête sectorielle annuelle).

Des travaux spécifiques au **compte satellite du logement** seront entrepris, avec des améliorations méthodologiques prévues sur le chiffrage de l'activité immobilière.

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le **répertoire inter-administratif des locaux (RIAL)** ouvrira ses services aux premiers institutionnels du logement courant 2024. L'appropriation de ce nouveau service représentera un enjeu important, l'objectif étant la diffusion du nouvel identifiant unique du logement, fondé sur l'invariant fiscal, dans l'ensemble des systèmes d'information comportant une dimension logement.





**Conseil national  
de l'information statistique**

**AVIS  
DU MOYEN TERME 2024-2028  
DU CNIS**

adoptés par l'Assemblée plénière du 23 janvier 2024

**Avis généraux**

**Rendre compte d'un monde qui se transforme**

**Avis n° 1 : Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le Conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

**Avis n° 2 : Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le Conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des



personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

### **Avis n° 3 : Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

---

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

### **Avis n° 4 : Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

---

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

### **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **Avis n° 5 : Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

---

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **Avis n° 6 : Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

---

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

#### **Avis n° 7 : Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

---

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

#### **Avis n° 8 : Des données territoriales par et pour les territoires**

---

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

#### **Innover pour mieux répondre aux besoins**

#### **Avis n° 9 : Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

---

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le système statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

#### **Avis n° 10 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

---

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le

système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **Avis n° 11 : Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

---

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

#### **Avis des commissions**

##### **Commission Démographie et questions sociales**

Les avis de la commission « Démographie et questions sociales » s'inscrivent, dans leur majorité, dans les préoccupations exprimées dans les avis généraux. Ils sont classés suivant cinq grandes thématiques : « conditions de vie, transition écologique et inflation », « inégalités », « enjeux générationnels », « observer les vulnérabilités » et « familles ».

Les deux premiers avis interrogent l'impact de la transition écologique sur les conditions de vie et les liens entre inflation et modes de vie et de consommation des ménages. Ce dernier avis incite la Statistique publique à analyser également les effets de la transformation numérique sur la consommation des ménages.

Les inégalités, thème récurrent de la commission, mais qui nécessite encore des développements, seront abordées sous l'angle des inégalités sociales de santé (avis n°3), des inégalités de revenus et de patrimoine (avis n°4), et de la transmission intergénérationnelle des inégalités (avis n°5).

Les avis classés dans la thématique enjeux générationnels déclinent l'avis général n°4 et suggèrent de s'intéresser aux conditions de vie des jeunes (avis n°6) d'une part et de celles des seniors d'autre part (avis n°7).

La thématique « observer les vulnérabilités » propose de se pencher sur deux sujets d'actualité qui n'ont pas encore été abordés dans le cadre des travaux du Cnis : la maltraitance envers les personnes vulnérables (avis n°8) et la connaissance des proches aidants (avis n°9), sujets sur lesquels la connaissance statistique doit progresser. Pour ces deux avis, il est recommandé d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des acteurs de ces domaines et de coordonner les statistiques qui y ont trait. Le dernier avis (n°10) demande que les changements qui se sont opérés récemment dans le domaine de la famille soient documentés.

#### **Conditions de vie, transition écologique et inflation**

### **Avis n° 1 : Observer l'impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie**

---

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages.

Le Conseil souhaite disposer des informations statistiques nécessaires pour mieux éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages et des individus qui les composent au travers de

leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d'éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.

## **Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages**

---

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur composition, leur localisation mais également de leur niveau de vie, leur âge et mode de vie.

Le Conseil préconise d'éclairer comment le choc d'inflation constaté depuis 2021 se distribue en fonction des différentes catégories de ménages et comment les ménages arbitrent face à ce choc (renoncements, déplacements de consommation, évolution du recours à l'aide alimentaire...).

Le Conseil recommande de documenter l'évolution des modes de consommation des ménages, en lien avec la transformation numérique (ventes en ligne, achats à l'international, services de plateformes d'intermédiation, surcroît d'activité, désépargne, endettement...) et l'évolution des normes environnementales, ainsi que leur incidence sur l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil recommande que les instruments de mesure de l'inflation et du coût de la vie soient évoqués en amont et à l'occasion du passage pour avis d'opportunité de l'enquête les prix à la consommation.

## **Inégalités**

### **Avis n° 3 : Observer les inégalités sociales de santé**

---

Les inégalités sociales de santé recouvrent les « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants socio-démographiques tels que le genre, le pays de naissance, l'origine sociale, la catégorie socio-professionnelle, le revenu, le lieu de vie, etc.

Le Conseil salue les travaux statistiques permettant de mesurer l'influence des déterminants sociaux, familiaux et territoriaux sur la santé d'une part et de suivre l'évolution des inégalités en matière de santé d'autre part et recommande de les poursuivre.

Le Conseil discutera des potentialités que pourra offrir l'appariement de sources existantes pour produire des données plus fréquentes et déclinées à une échelle infranationale, mais aussi de la mise en perspective de ces travaux dans un cadre européen ou international.

Le Conseil examinera les possibilités de préciser les statistiques de morbidité et de mortalité, s'agissant notamment de la mortalité évitable ou de la morbidité et mortalité par profession.

### **Avis n° 4 : Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine**

---

Le Conseil salue les travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et de ceux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts et une approche exhaustive de la redistribution. Il demande d'inscrire ces résultats dans une perspective temporelle.

Plus largement, le Conseil recommande de poursuivre et d'approfondir les travaux de mesure des inégalités de revenus et de patrimoine tant au niveau du ménage que des individus, de leur évolution et des liens entre ces deux dimensions.

Le Conseil préconise de mener des travaux méthodologiques afin d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesse monétaires et non monétaires, qui seraient les pendants des indicateurs de pauvreté.

## **Avis n° 5 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités**

---

Le Conseil salue les travaux menés sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans le domaine des revenus et de l'éducation et juge important de les approfondir. Il demande de les élargir à d'autres types d'inégalités (santé, culture, loisirs, sport, patrimoine...) et de les documenter dans différentes dimensions, y compris celle du genre.

### **Enjeux générationnels**

## **Avis n° 6 : Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes**

---

Les mutations et crises qui affectent la société dans son ensemble ont des répercussions particulières sur les conditions de vie des jeunes.

Dans ce contexte, de nombreuses parties prenantes souhaitent que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer et de mettre à jour les connaissances relatives aux conditions de vie et trajectoires des jeunes adultes dans différentes dimensions : situation d'activité, ressources, pauvreté, inscription des jeunes dans la société, santé physique et mentale, modes de vie, situation familiale, exposition aux violences sexistes et sexuelles, etc.

Le Conseil recommande de mieux représenter les jeunes, notamment étudiants ou vivant en résidences, dans les sources statistiques.

## **Avis n° 7 : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population**

---

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Conseil souligne l'importance de mieux observer les conditions de vie des seniors, leurs ressources, leur patrimoine, leur état de santé ainsi que les aides dont ils bénéficient.

Le Conseil recommande de tirer le meilleur parti des nombreuses sources existantes, y compris hors du champ de la statistique publique, qui permettent d'éclairer les conditions de vie des seniors et d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles. Il préconise que le champ des enquêtes soit élargi à la population des personnes âgées en institution afin, notamment, de suivre les trajectoires résidentielles des seniors.

Le Conseil juge essentiel de pouvoir estimer les conséquences du vieillissement de la population sur la société, et, à partir des informations existantes, d'identifier de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur cette question.

### **Observer les vulnérabilités**

## **Avis n° 8 : Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables**

---

Selon la loi du 7 février 2022, la maltraitance vise « toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ».

Prenant acte de la multiplicité des acteurs et des sources pouvant éclairer cette problématique, le Conseil préconise de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance, leur fréquence et gravité selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Le Conseil invite les différents acteurs à engager une concertation pour définir les données nécessaires au suivi de la maltraitance.

## **Avis n° 9 : Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables**

---

Le vieillissement de la population attire l'attention sur la situation des proches aidants, qu'ils s'occupent de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Le Conseil salue les travaux de la statistique publique et les travaux académiques qui donnent un éclairage sur cette population évaluée à plus de 9 millions de personnes et dont les perspectives d'évolution des effectifs sont incertaines.

Le Conseil souhaite que les parties prenantes coordonnent leurs efforts pour apporter des éléments statistiques à une meilleure connaissance des proches aidants : niveau de sollicitation des proches aidants, typologie d'aidants, nature du lien familial à l'aidé, situation professionnelle, problèmes rencontrés... ainsi qu'à l'évaluation de leur contribution (en termes physiques, psychologiques et financiers) à l'accompagnement des personnes vulnérables et son évolution dans le temps.

### **Familles**

## **Avis n° 10 : Développer la connaissance sur l'évolution des familles**

---

Le Conseil souhaite que soient réunies les informations nécessaires pour identifier, mesurer et éclairer les évolutions en cours des familles : connaissance des couples de même sexe, comportements d'union, de cohabitation, de fécondité et d'organisation du travail au sein des couples, etc.

Le Conseil recommande de s'appuyer sur les nouveaux dispositifs et d'apparier les différentes sources de données existantes pour enrichir le suivi longitudinal des familles (notamment à la suite d'une naissance ou d'une adoption, d'une rupture ou d'une évolution de la situation à l'emploi) et mieux estimer l'impact des événements de vie sur les différents membres de la famille, en particulier sur les enfants.

Le Conseil demande de rétablir l'exhaustivité des statistiques relatives aux divorces à la suite de la mise en place du divorce sans juge et d'améliorer la connaissance sur les ruptures de Pacs et en matière de garde d'enfants à la suite d'une séparation.

### **Commission Emploi, qualification et revenus du travail**

Les avis de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » sont classés en quatre grandes thématiques : « enjeux générationnels », « conditions de travail », « transition écologique, transformation numérique, emploi et formation » et « secteurs en développement ». Ils font écho aux avis généraux n°1 (« Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux »), n°2 (« Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société ») et n°4 (« Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques »). L'avis n°1 de la commission apporte une brique supplémentaire à l'observation des jeunes, sous l'angle du suivi des parcours des jeunes du système éducatif à l'entrée dans la vie professionnelle. Cet avis sera traité conjointement avec la commission « Services publics et services aux publics ». L'avis n°2 complètera l'avis n°9 de la commission « Démographie et questions sociales » en abordant la question des seniors sous l'angle de l'emploi des seniors et du passage de l'activité à la retraite.

La thématique des « conditions de travail » explore notamment l'impact du télétravail sur les conditions de travail, notamment dans l'avis n°3 qui reprend le thème du handicap, thème abordé dans le programme 2019-2023, et invite à approfondir l'analyse de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'avis n°4 porte sur le télétravail et aborde plus largement l'impact de la transformation numérique sur les conditions de travail. L'avis n°5 propose d'explorer et d'éclairer le phénomène du travail non rémunéré.

Les avis n°6 et n°7 se penchent sur la transformation des métiers en lien avec les transformations numériques et écologiques, les besoins en compétences qui en découlent et les réponses de l'appareil de formation à ces besoins. L'avis n°8 aborde la question des nouvelles formes d'emploi dont l'emploi des plateformes numériques et invite à compléter les travaux menés dans le cadre du rapport Gazier de 2016.

La commission propose enfin d'explorer deux secteurs en évolution : l'économie sociale et solidaire (avis n°9) et les services à la personne (avis n°10), secteurs qui nécessitent des travaux de clarification de périmètre et d'inventaire des sources existantes pour en mieux mesurer l'emploi et les activités dans toute leur diversité.

## **Enjeux générationnels**

### **Avis n° 1 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel**

---

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (Neet). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes. Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.

### **Avis n° 2 : L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite**

---

Le conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.

## **Conditions de travail**

### **Avis n° 3 : Handicap, marché du travail et conditions de travail**

---

Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.

Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.

### **Avis n° 4 : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire**

---

Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête TRACOV de la Dares.

Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.



## **Avis n° 5 : Mesure du travail non rémunéré**

---

Le conseil souligne la nécessité de mieux connaître le travail non rémunéré et d'en mesurer l'ampleur.

Il préconise d'identifier les sources d'information permettant de suivre les différents types de travail non rémunéré (en accord avec la définition de l'Organisation internationale du travail), d'en évaluer l'ampleur (bénévolat, travail domestique, conjoints collaborateurs, aidants, stages non rémunérés...) et de situer les résultats français dans une perspective internationale.

## **Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation**

## **Avis n° 6 : Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers**

---

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux. Il incite à mieux cerner le périmètre de ces métiers.

## **Avis n° 7 : Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif**

---

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

## **Avis n° 8 : Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques**

---

L'économie numérique contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

En 2016, le rapport sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier) décrivait ces nouvelles formes d'emploi. Le Conseil souhaite qu'un bilan de recommandations du rapport Gazier soit réalisé.

Il suggère que la définition des travailleurs de plateforme soit revisitée pour prendre en compte les évolutions dans ce domaine.

Il recommande de consolider et de croiser les données disponibles et d'assurer une veille sur l'apparition de nouveaux circuits d'observation afin de nourrir la réflexion sur l'impact du phénomène de plateformes sur les métiers et l'emploi.

## **Secteurs en développement**

## **Avis n° 9 : Observer l'économie sociale et solidaire**

---

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du *Care* sont et resteront en tension dans les années à venir.



Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées. Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce domaine.

#### **Avis n° 10 : Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne**

Le secteur des particuliers employeurs et des services à la personne emploie environ 1,3 million de salariés et connaîtra dans les années à venir des transformations liées au départ en retraite de nombre d'entre eux.

Un groupe de travail du Cnis sur la connaissance des emplois dans le secteur des services à la personne avait formulé des préconisations en 2012. Le Conseil souhaite qu'un bilan de ces préconisations soit réalisé, ainsi que des études réalisées par la statistique publique sur ce secteur.

Il suggère en outre aux différents acteurs de se coordonner pour répertorier les sources mises à disposition par la statistique publique, et identifier dans quelle mesure ce secteur y est pris en compte ou nécessite une collecte d'information régulière et homogène aux autres branches.

## Commission Entreprises et stratégies de marché

Les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'organisent autour de trois grands chapitres : « transition écologique, transformation numérique et traçabilité », « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises » et « observation sectorielle des entreprises ». Le premier groupe d'avis contribue à apporter des réponses à deux avis généraux : l'avis général n°1 sur la transition écologique et l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il fournit différents éclairages sur la question de la transition écologique : l'avis n°1 propose d'éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique, l'avis n°2 se focalise sur les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique, et l'avis n°3 aborde cette question du point de vue des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique. L'avis n°4, quant à lui, contribuera à la réflexion proposée dans l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il suggère de se pencher sur les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises en prenant notamment en compte l'impact de la transformation numérique.

Deux avis s'inscrivent dans la thématique « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises ». L'avis n°5 propose de développer les travaux européens sur les entreprises multinationales et notamment sur les stratégies de ces entreprises et leur impact sur l'économie française. L'avis n°6 suggère d'améliorer la connaissance des stratégies de production des entreprises et de la vulnérabilité des approvisionnements.

La thématique « observation sectorielle des entreprises » regroupe trois avis. L'avis n°7 reprend un thème du précédent programme de moyen terme sur la connaissance de l'économie sociale et solidaire et pourra s'articuler avec l'avis n°9 de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail ». L'avis n°8 aborde un thème nouveau : celui de l'économie bleue. La connaissance de ce domaine nécessite des travaux pour en définir le périmètre avant de pouvoir mesurer son importance. L'avis n°9 propose de documenter l'impact du changement de nomenclatures (et l'adoption de la NAF 2025) sur les statistiques d'entreprises.

Enfin, la plupart des avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'inscrivent dans une perspective internationale et répondront ainsi aux préconisations de l'avis général n°3.

### **Transition écologique, transformation numérique et traçabilité**

#### **Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)**

---

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

#### **Avis n° 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique**

---

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO<sub>2</sub>, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

### **Avis n° 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique**

---

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

### **Avis n° 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises**

---

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

### **Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises**

### **Avis n° 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales**

---

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

### **Avis n° 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements**

---

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

## **Observation sectorielle des entreprises**

### **Avis n° 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

---

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

### **Avis n° 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue**

---

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

### **Avis n° 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises**

---

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) a été adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

## Commission Environnement et développement durable

L'ensemble des avis de cette commission répondront sous différents angles aux recommandations de l'avis général n°1 sur la transition écologique. Ils permettront également d'alimenter la réflexion sur les inégalités (avis général n°5) et la santé (avis général n°7) et comportent pour la plupart une dimension d'analyse territoriale infranationale (avis général n°8) ou internationale (avis général n°3).

Ces avis sont classés en trois grandes thématiques : « comptes de l'environnement et empreinte carbone », « état de l'environnement », « activités humaines et changement climatique ». La question des comptes de l'environnement et de l'empreinte carbone sera abordée selon deux approches : l'approche comptable des comptes nationaux et de la mesure de l'empreinte carbone des différents acteurs (avis n°1) et l'approche physique des comptes économiques de l'environnement (avis n°2).

L'état de l'environnement abordera la question du suivi de l'état de la biodiversité (avis n°4) et de la mesure de l'état de la ressource en eau (avis n°5).

La thématique « activités humaines et changement climatique » propose d'aborder la question de la transition écologique par le biais des fonctions de vie : se nourrir et consommer, se déplacer, construire et se loger, produire et travailler.

L'avis n° 5 aborde la thématique nouvelle de la sobriété. L'avis n°6 invite le système statistique public à mesurer la rénovation énergétique des bâtiments. Deux avis portent sur les mobilités : l'évolution du transport de marchandises (avis n°7) et la mobilité des personnes (avis n°8). Enfin, deux avis abordent l'effet du changement climatique sur les inégalités socioéconomiques (avis n°9) et sur la santé (avis n°10).

### **Comptes de l'environnement et empreinte carbone**

#### **Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles**

---

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

#### **Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement**

---

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

## **État de l'environnement**

### **Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité**

---

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

### **Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau**

---

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

## **Activités humaines et changement climatique**

### **Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?**

---

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

### **Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments**

---

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

### **Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises**

---

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

### **Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>**

---

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO<sub>2</sub> associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

### **Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité**

---

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO<sub>2</sub>, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

### **Avis n° 10 : Santé et environnement**

---

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (*One Health*).



## Commission Services publics et services aux publics

Les avis de la commission « Services publics et services aux publics » sont classés en quatre grandes thématiques : « santé et social », « les jeunes », « justice et sécurité » et « accès et qualité des services publics ». Ils contribueront à la réflexion autour de plusieurs thèmes des avis généraux : la santé (avis général n°7), les enjeux générationnels (avis général n°4), les inégalités (avis général n°5). Les avis de la thématique « santé et social » porteront sur les inégalités de santé (avis n°1) et le suivi des parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques (avis n°2).

La thématique des jeunes sera envisagée sous deux angles : le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle (avis n°3 qui sera traité en commun avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail) et la trajectoire des jeunes en prise avec la justice (avis n°4).

La thématique « justice et sécurité » propose à la statistique publique de consolider les systèmes d'information relatif au parcours pénal des personnes (avis n°5) et à la délinquance (avis n°6).

Enfin, quatre avis permettront de documenter sous différents angles l'accès et la qualité des services publics : angle territorial dans l'avis n°7 qui suggère d'harmoniser et de consolider les services des services publics locaux. Cet avis répondra à l'avis général n°8 (des données par et pour les territoires) ; angle des inégalités d'accès pour l'avis n°8 ; angle des personnels des services publics et de leurs conditions de travail (avis n°9). L'avis n°10 reprend un avis du précédent programme de moyen terme et invite les producteurs de statistique publique à définir des indicateurs de qualité des services publics.

### **Santé et social**

#### **Avis n° 1 : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé**

Le Conseil réitère l'importance de développer l'information sur les inégalités, en particulier en matière de santé. Il soutient les travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et territoriales en la matière : information disponible, accessibilité, mais aussi qualité des services rendus (dont délais d'attente) et coût. Il s'agira en particulier d'exploiter les données existantes qui permettent d'évaluer la capacité du système de santé dans toutes ses dimensions (hôpital, médecine de ville, professionnels de santé, secteur médico-social) à répondre aux besoins des habitants.

#### **Avis n° 2 : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques**

Le Conseil juge nécessaire d'éclairer davantage la question de l'intégration des personnes âgées dans la société et de suivre leur prise en charge dans le cadre des politiques publiques, que ce soit à domicile ou dans des résidences avec services pouvant aller jusqu'aux EHPAD. Il soutient les projets de mise en place de cohortes relatives aux parcours des personnes âgées et recommande de mobiliser et si nécessaire de faire évoluer l'ensemble des sources disponibles (enquêtes ou sources administratives) pour qu'elles contribuent à cette analyse longitudinale.

## **Les jeunes**

### **Avis n° 3 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel**

---

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera abordé lors d'une réunion en inter-commissions avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

### **Avis n° 4 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

---

Le CNIS encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données d'éducation, de santé, d'emploi, de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et, après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

## **Justice et sécurité**

### **Avis n° 5 : Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes**

---

En vue d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution, le Conseil soutient les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le SSM Justice et le SSM Sécurité intérieure. Il prend note des avancées réalisées en matière de rapprochement des données entre les deux SSM.

Il encourage la poursuite de l'exploration de l'utilisation de l'identifiant unique pour chaque procédure/affaire (identifiant justice : IDJ) pour la mise en place facilitée d'un système de suivi des procédures/affaires pénales, des victimes et des mis en cause.

### **Avis n° 6 : Consolider le système d'information sur la délinquance**

---

Afin de mesurer notamment la victimation et le taux de dépôt de plainte ou encore les préoccupations de la population en matière de sécurité et les opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité, le Conseil recommande de poursuivre l'élaboration d'enquêtes thématiques spécifiques (inédites ou périodiques) en complément du questionnaire socle de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS). Il encourage par ailleurs l'enrichissement du système d'information sur la délinquance à l'aide d'appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation et en explorant et fiabilisant l'utilisation de nouvelles sources de données.

## **Accès et qualité des services publics**

### **Avis n° 7 : Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux**

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire, etc. Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

### **Avis n° 8 : Observer les inégalités d'accès aux services publics**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illettrisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins, discriminations potentielles... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

### **Avis n° 9 : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics**

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

### **Avis n° 10 : définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)**

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet.

## Commission Système financier et financement de l'économie

Les avis de la commission « Système financier et financement de l'économie » sont classés en quatre grandes thématiques dont trois font écho à quatre avis généraux : « Économie, transition écologique et transformation numérique » répond aux avis généraux sur la transition écologique (avis n°1) et sur la transformation numérique (avis n°2) ; « Observer une économie mondialisée » alimentera l'avis général 3 sur l'inscription dans une perspective internationale de la statistique publique ; « Mesurer les inégalités » contribue à l'avis général n°5 sur cette thématique. La dernière thématique s'intitule « analyser la conjoncture ».

Les avis n°1 à 4 abordent la transition écologique de différents points de vue : la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macroéconomiques, avis n°1 qui fait écho à l'avis n°1 de la commission « Environnement et développement durable », le financement de la transition écologique (avis n°2), les investissements verts (avis n°3) et la mesure des risques financiers liés au changement climatique (avis n°4). Les avis n°5 et n°6 abordent la question de la transformation numérique : mesure de la contribution du numérique à la croissance et connaissance des « fintech ».

Deux avis contribuent à l'observation d'une économie mondialisée : l'avis n°7 propose de mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance et l'avis n°8 suggère d'améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps.

L'avis n°9 aborde la question des inégalités par le biais de la comptabilité distributionnelle et de la distribution des revenus et du patrimoine des ménages par catégories de ménages.

Enfin, l'avis n°10 invite la statistique publique à explorer l'utilisation de sources de données alternatives pour les besoins d'analyse conjoncturelle et de prévision.

### **Économie, transition écologique et transformation numérique**

#### **Avis n° 1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques**

---

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le système statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle *Data gaps initiative* portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

#### **Avis n° 2 : Observer le financement de la transition écologique**

---

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

### Avis n° 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

---

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

### Avis n° 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

---

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la *Data gaps initiative*.

### Avis n° 5 : Mesurer la contribution du numérique à la croissance

---

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

### Avis n° 6 : Suivre le développement de la « fintech »

---

La *fintech* est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la *fintech* et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux différents acteurs de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

## **Observer une économie mondialisée**

### **Avis n° 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance**

---

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

### **Avis n° 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps**

---

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : *Data gaps initiative*, système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7<sup>ème</sup> édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

## **Mesurer les inégalités**

### **Avis n° 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages**

---

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

## **Analyser la conjoncture**

### **Avis n° 10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques**

---

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (*nowcasting*) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

## Commission Territoires

Alors que les territoires font l'objet de l'avis général n°8, les avis de la commission s'inscrivent en totalité dans les préconisations de cet avis général, mais font également écho à des avis d'autres commissions qui proposent un traitement territorial de leur sujet. Ils permettent également d'apporter un éclairage territorial à d'autres thématiques portées par les avis généraux : la connaissance de l'inflation (avis général n° 6), les inégalités (avis général n°5), la transition écologique (avis général n°1).

Les avis de la commission « Territoires » sont classés en quatre grandes thématiques : « observer la diversité et les spécificités des territoires », « connaissance des collectivités territoriales », « vivre et se déplacer sur les territoires » et « mieux connaître les économies territoriales ».

La première thématique permet d'aborder la question des inégalités entre les territoires, sous l'angle d'une part de la vulnérabilité des territoires face aux conséquences du changement climatique (avis n°1) et d'autre part celui des disparités entre territoires selon les différents types de territoires (avis n°2). Sur cette thématique figurent deux autres avis : l'avis n°3 consacré au développement des statistiques sur les Outre-mer qui s'inscrit dans la continuité d'un avis du précédent programme 2019-2023 et l'avis n°4 sur l'observation des territoires transfrontaliers et les comparaisons transfrontalières.

La thématique de la connaissance des collectivités est servie par un avis sur l'amélioration de la connaissance des actions des collectivités territoriales par le biais, notamment, de données budgétaires par fonction des collectivités territoriales.

Trois avis répondent à la thématique « vivre et se déplacer sur les territoires » : l'avis n°6 s'intéresse à l'estimation de la population présente sur un territoire et prolonge un avis du programme 2019-2023. Les avis n°7 et n°8 ont trait à la mobilité des personnes et à l'évolution des trajectoires résidentielles et à l'analyse des enjeux pour les territoires.

Deux avis explorent enfin la connaissance des économies territoriales, l'avis n°9 invite à mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux et l'avis n°10 propose de décrire les marchés immobiliers locaux.

### **Observer la diversité et les spécificités des territoires**

#### **Avis n° 1 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales**

---

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

#### **Avis n° 2 : Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires**

---

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions :



disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

### **Avis n° 3 : Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires**

---

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

### **Avis n° 4 : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières**

---

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

### **Connaissance des collectivités territoriales**

### **Avis n° 5 : Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales**

---

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts, etc.) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

## **Vivre et se déplacer sur les territoires**

### **Avis n° 6 : Estimer la population présente sur le territoire**

---

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

### **Avis n° 7 : Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires**

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

### **Avis n° 8 : Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages**

---

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail, etc.

Le Conseil salue les travaux du système statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

## **Mieux connaître les économies territoriales**

### **Avis n° 9 : Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux**

---

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

### **Avis n° 10 : Décrire les marchés immobiliers locaux**

---

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

### **Commission Évaluation du recensement de la population**

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

### **Avis n° 1 : Faire vivre le partenariat entre l'Insee et les communes**

---

La Cnerp note avec satisfaction les progrès réalisés pour consolider le partenariat entre l'Insee et les communes et encourage la poursuite des travaux de pédagogie et de communication à destination des communes sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites.

### **Avis n° 2 : Développer les actions de communication vis-à-vis des citoyens**

---

La Cnerp salue la refonte du site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et le développement d'outils de communication sur les réseaux sociaux.

Elle recommande d'effectuer un bilan des initiatives entreprises et de poursuivre ces actions à visée pédagogique pour assurer plus de visibilité.

### **Avis n° 3 : Alléger la charge des communes et de l'Insee**

---

La Cnerp se félicite des travaux menés récemment pour alléger la charge des communes, en particulier l'expérimentation permettant aux communes de recourir à un prestataire pour le recrutement des agents recenseurs et le projet Recens'smart de production d'un questionnaire adapté à tous les supports informatiques (ordinateur, smartphone, tablette) favorisant le développement de la collecte par internet.

La Cnerp préconise de généraliser l'expérimentation de recours à un prestataire pour les communes qui le souhaitent.

Elle rappelle que l'allègement de la charge et la réduction des coûts des communes peut aussi passer par la mutualisation au sein des intercommunalités.

### **Avis n° 4 : Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats**

---

La Cnerp sera très attentive au développement du Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (RESIL), aux liens qui seront tissés entre RESIL et le recensement, et aux bénéficiaires qui pourront être tirés de son utilisation.

La Cnerp souhaite que le projet RESIL lui soit présenté avant sa mise en service prévue en 2025.

La Cnerp encourage la poursuite des travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la codification automatique de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Enfin, en cohérence avec l'adoption à venir du règlement européen Esop, la Cnerp soutient les travaux de production régulière de données carroyées harmonisées au niveau européen à partir du recensement et d'instruire la possibilité de diffuser à une échelle plus fine en milieu urbain.

#### **Avis n° 5 : Adapter le recensement aux demandes des utilisateurs et aux exigences européennes**

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes. Elle préconise des évolutions de la feuille de logement pour mieux documenter les caractéristiques des logements et immeubles, informations importantes pour la transition écologique, et l'introduction de questions sur le lieu de naissance des parents, le télétravail et le handicap (indicateur Gali) dans le bulletin individuel.

La Cnerp soutient la réalisation de l'enquête Familles adossée au recensement de la population afin d'actualiser les statistiques relatives aux situations familiales et aux parcours familiaux. Elle suggère que les résultats de cette enquête ainsi que ceux relatifs aux nouvelles questions soient partagés avec les autres commissions du Cnis susceptibles d'être concernées par ces thématiques, en particulier les commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Enfin, la Cnerp souhaite être informée de l'impact de la mise en application du futur règlement européen sur les statistiques de population (« European Statistics on Population : ESOP ») sur la mise en œuvre et la diffusion des résultats du recensement de la population. Dans cette perspective, elle recommande de faciliter la diffusion des résultats des enquêtes annuelles de recensement.

#### **Avis n° 6 : Avancer la date de publication des résultats du recensement de la population**

La Cnerp recommande d'instruire l'avancement du calendrier de publication des résultats du recensement de la population et des conditions de sa mise en œuvre pour répondre aux demandes des élus.

